

**MAIRIE
DE
NOYELLES SOUS LENS
62 221**

CANTON DE NOYELLES SOUS
LENS

Arrondissement de Lens

Département du Pas de Calais

Téléphone : 03.21.13.02.30

Télécopie : 03.21.13.02.40

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

**Noyelles-sous-Lens,
Le 28 mai 2010**

**Monsieur Alain ROGER
MAIRE de Noyelles sous Lens**

Nos réf : AR/MG/SM/VVL

Objet : procès verbal de la réunion de conseil municipal du mercredi 26 mai 2010.

Rédigé et dactylographié le 27 mai 2010. Corrigé le 07 et le 10 juin 2010 transmis le : 17 juin 2010

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2010**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Alain ROGER, Maire, Maurice BERNARD, Sandra BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Valérie PICHARD-DELVALLEZ, Hervé JANISZEWSKI, Annie DELANNOY, Sabine BANACH, Adjoint, André LEFER, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Jacqueline FROMONT, Philippe HERBEZ, Louis ALEXANDRENNE, Daniel WAWRZYNIAK, Martine STRAPPE, Cathy CZAJKOWSKI, Marie-Hélène GUEYDON, Daniel CAPILLON, Maryvonne POULAIN, Michel GUILBERT, Christelle CALVIN, Micheline MAYEUX, Laurent DOLINSKI, Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : MM.Philippe CERF (procuration à Alain ROGER), Emmanuelle DHONDT (procuration à Maurice BERNARD), Jamilla MOUTAOUAKIL (procuration à Hervé JANISZEWSKI), Jacques BRASSART (procuration à Sandra BLANCHARD), Joëlle COCHEZ (procuration à Maryvonne POULAIN).*****

Madame Cathy CZAJKOWSKI a été désignée **secrétaire de séance** et a accepté de remplir les fonctions.

1) - Adoption du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 09 mars 2010.

- ***Monsieur Le Maire*** : *y-a-t'il des observations ?*

- ***Madame Maryvonne POULAIN*** : *Oui, juste une. Non je n'ai pas besoin de micro. Je n'en ai pas devant moi donc ce n'est pas utile.*

Juste une observation et surtout un changement dans le PV. Dans la page 2, phrase 8, ce n'est pas « mais à la réponse que vous avez faite » mais « ni à la réponse que vous avez faite ». Cela change complètement la phrase.

« Ce vote ne concernait pas la question posée par Monsieur CAPILLON sur la restauration de l'Ermitage, bâtiment normalement voué à la démolition, ni à la réponse que vous avez faite », car si nous mettons « mais », cela change complètement. On dirait que nous avons voté votre réponse. C'est bien « ni à la réponse que vous avez faite ».

C'est tout, il n'y a que cela.

- Monsieur Le Maire : *quels sont ceux qui sont pour ?*

Adopté à l'unanimité.

2) – Adoption du compte-rendu des Bureaux Municipaux des 22 mars 2010, 19 avril 2010, 03 mai 2010.

Synthèse des différents Bureaux Municipaux, hormis les points à l'ordre du jour.

➤ Bureau Municipal du 22 mars 2010 :

- INSPECTION ACADEMIQUE DU PAS DE CALAIS – FERMETURE DE CLASSE :

Madame Sandra BLANCHARD informe le Bureau Municipal qu'elle a reçu un courrier de l'inspection académique du Pas-de-Calais nous indiquant qu'à l'issue de la consultation de l'ensemble des partenaires de l'école et compte tenu des avis et des éléments d'appréciation une classe sera fermée et ceci dès la rentrée prochaine à l'école Jean-Moulin (arrêté de fermeture joint au courrier).

- STADE GALLET :

Monsieur Le Maire fait part au Bureau Municipal que depuis le mois de novembre 2009 à ce jour, 4 700 € ont été dépensés pour remplacer les plaques de béton qui constituent la clôture du stade.

Il s'avère impossible de trouver une solution idéale afin d'endiguer ses récurrentes dégradations.

Pour l'instant, les plaques seront remplacées au fur et à mesure.

De plus, un article paraîtra dans le prochain Noyelles infos afin d'en informer la population.

- ACQUISITION D'UN NOUVEAU CAMION NACELLE :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'au budget a été voté l'acquisition d'un nouveau camion nacelle AMPIROL.

Les services techniques ont trouvé un fournisseur en région Parisienne.

Messieurs Maurice BERNARD et NICOLAS Yves se rendront sur place afin de voir si le véhicule pourrait correspondre à nos besoins.

Montant : 19 900 €

- MARCHES PUBLICS :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal que le décret du 19 décembre 2008 qui avait relevé de 4 000 à 20 000 € le seuil en dessous duquel les marchés peuvent être passés sans publicité, ni mise en concurrence est annulé.

Donc à compter du 1^{er} mai 2010, le seuil de 4 000 € sera de nouveau applicable.

D'une part, cela va à nouveau engendrer des lourdeurs administratives.

D'autre part, les marchés conclus sans publicité, ni mise en concurrence à hauteur de 20 000 € doivent être soldés pour le 1^{er} mai 2010.

- DEMOLITION DE LOGEMENTS :

Monsieur Le Maire rappelle au Bureau Municipal qu'une maîtrise d'œuvre (cabinet ETNAP) pour les démolitions du 63 bis rue de la République et de la maison située au rond point de la rue du 08 mai 1945, a été lancée en fin d'année 2009.

Un avenant d'un montant de 4 186 € sera pris, afin d'intégrer la démolition du logement du concierge au stade GALLET dans cette mission.

- TRAVAUX DE MENUISERIES – JEAN-ROSTAND :

Le maître d'œuvre pour le remplacement des menuiseries a été recruté. Il s'agit du cabinet d'architecte DAUBRESSE à Lens pour un montant de 13 993 € T.T.C.

L'objectif affiché :

Début des travaux : début juillet 2010,

Fin des travaux : avant la rentrée scolaire.

- VERIFICATION PERIODIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX :

Suite à la mise en concurrence de toutes les vérifications périodiques obligatoires sur la commune, il s'avère que le cabinet APAVE a remporté le marché pour 4 ans.

Coût par an : 6 374 € T.T.C.

- PLAQUES DE RUES :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'un état des lieux a été fait sur le nombre de plaques de rues à changer. Celui-ci s'élève à 50.

Une première estimation a été réalisée. Elle s'élève à 3 200 € T.T.C.

Bien que la dépense n'ait pas été prévue au budget, le Bureau Municipal décide de faire des remplacements par phase annuelle en fonction de l'état de délabrement de ces plaques.

- CENTRE SOCIAL KALEIDOSCOPE :

Dans la continuité de ce qui a été validé lors de l'instance de coopération, Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'à compter du samedi 13 mars 2010 des permanences d'adjoint se tiendront au centre social, tous les samedis de 9h00 à 11h00.

- STATIONNEMENT RUE DE COURTAIGNE – DE LA RUE DU GENERAL DE GAULLE A LA RUE DE LORRAINE :

Monsieur Le Maire rappelle au Bureau Municipal qu'il a été saisi à de nombreuses reprises par des habitants de l'impasse Lheureux. Ceux-ci pointaient la dangerosité de cette rue eu égard au stationnement des véhicules côté pair.

Afin de tenter de pallier à ce problème, Monsieur Le Maire propose que le stationnement se fasse exclusivement côté impair.

Ceci dégagera le champ visuel des automobilistes sortants de l'impasse Lheureux.

- REUNION DE BUREAU MUNICIPAL :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal que le 18 mars 2010, une réunion de bureau intercommunal se tiendra avec la ville de Loison-sous-Lens.

- Monsieur Le Maire : quelques points importants, notamment concernant le lotissement de la rue des Boclets. Le notaire a débloqué la somme de 44 318,41 €, ce qui permet à la commune de recruter un maître d'œuvre. Le maître d'œuvre retenu est la société REVAL que nous pourrions apercevoir dans un prochain Bureau Municipal.

Pour information, une réunion avec les habitants aura lieu le 03 juin 2010.

Concernant le syndicat des enseignants UPSA du Pas-de-Calais, ils nous proposent de voter une pétition concernant l'école publique. Si vous en êtes d'accord, pour les gens qui le désirent, cette pétition sera sur la table en fin de séance et vous pourrez donc la signer.

En ce qui concerne le multi accueil, il y aura la mise en place d'une commission pour attribution des places. Comme vous le savez le nombre d'enfants désirant accéder au centre multi accueil est de plus en plus important.

La municipalité a décidé dans le cadre de la transparence, de mettre en place cette commission d'attribution.

Concernant les classes transplantées pour l'école primaire Jean-Moulin, il y a lieu de modifier le montant de la subvention, avec une augmentation de 1 750,00 €. La subvention s'élève donc à 10 500,00 € pour 42 enfants. La participation communale s'élève à 250,00 € par enfant.

Point également important, la Dotation Globale d'Équipement 2010 concernant la refonte de l'alimentation des douches au complexe sportif Léo Lagrange et les travaux de réfection des toitures au complexe également.

Le montant de la subvention est de 20%. Soit 20 121,57 € pour les douches et 7 549,00 € pour les toitures. Tout en sachant également que le Conseil Général nous alloue une subvention de 83 000,00 € pour les deux.

Par contre pour les menuiseries de l'école Jean Rostand, la commune n'a pas été retenue pour la Dotation Globale d'Équipement.

Si vous avez des questions à poser concernant ce Bureau Municipal.

- Madame Maryvonne POULAIN : au niveau de la Communauté de Lens-Liévin et des aides que l'on aurait pu apporter dans le cadre des énergies renouvelables.

- Monsieur Le Maire : oui.

- Madame Maryvonne POULAIN : à la fin, vous marquez « toutefois, le Bureau Municipal estime qu'une étude est nécessaire ». Une étude sur quoi exactement ?

- Monsieur Le Maire : tout à fait. Une étude pour savoir si nous, municipalité, nous allons apporter une aide à la population. Nous allons en discuter entre nous, logiquement au prochain Bureau Municipal car nous avons eu des éléments complémentaires.

Marc a eu des éléments complémentaires auprès de la Communauté d'Agglomération que nous allons étudier pour savoir si nous, municipalité, dans le cadre des économies énergétiques, nous participons également au financement que feront les habitants, à ce niveau là.

- Monsieur Bernard FINEZ : c'est un effet rétroactif ?

- Madame Maryvonne POULAIN : ce n'est pas effet rétroactif.

- Monsieur Le Maire : hélas.

- Madame Maryvonne POULAIN : concernant le voyage à SZCZECINEK, c'est marqué « affaire à suivre ». Pour le coût avec l'avion.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : ça ne marche pas. Je n'ai pas d'avion qui arrive sur SZCZECINEK, il faut aller sur d'AX ou sur SZCZECI. Une fois là-bas, il faut un bus.

- Madame Maryvonne POULAIN : ça reste en bus ?

- Monsieur Le Maire : c'est annulé.

- Madame Maryvonne POULAIN : ah, c'est annulé !

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : de toute façon, il n'y avait que deux candidats.

- Madame Maryvonne POULAIN : pour les douches, on compte faire les travaux ?

- Monsieur Le Maire : pour les ?

- Madame Maryvonne POULAIN : pour les douches, du fait que l'on a, c'est fait ?

- Monsieur Le Maire : ca va démarrer.

- Madame Maryvonne POULAIN : ça va démarrer ?

- Monsieur Le Maire : oui. Concernant ce compte-rendu de Bureau Municipal, quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

➤ Bureau Municipal du 19 avril 2010 :

- ACQUISITION DE MATERIEL :

Monsieur Le Maire propose au Bureau Municipal l'acquisition d'un traceur.

Il s'agit d'une imprimante grand format, cinq couleurs qui va permettre l'impression de plans, de flyers, de grandes affiches

Coût T.T.C. : 4 066,40 €

Avis favorable du Bureau Municipal.

- COLONIES :

Madame Sandra BLANCHARD informe le Bureau Municipal que sept jeunes Noyellois partiront en colonie de vacances en Dordogne du 13 août au 24 août 2010.

Le montant total de ce séjour s'élève à 4 865 €
La participation familiale est fixée à 350 € par enfant.

- LOTISSEMENT LES BOCLETS :

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé de terminer les travaux de V.R.D. du lotissement les Boclets.

Il y a lieu de désigner un maître d'œuvre. Le Cabinet REVAL était maître d'œuvre dans la première phase des travaux.

Il nous propose d'assurer la maîtrise d'œuvre de la 2^{ème} phase pour un montant de 5 860,40 € T.T.C.

Avis favorable du Bureau Municipal.

- AMENAGEMENT DU PARC DES BOCLETS :

Dans le cadre des travaux de sécurisation du parc des Boclets, il était prévu la pose d'une borne escamotable identique à celle déjà posée au Parc de la Peupleraie.

Les travaux ont mis en évidence la présence d'une nappe d'eau au niveau - 0,70 m. L'installation d'une borne nécessite un terrassement au niveau - 1,50 m. Celle-ci serait donc posée à un niveau inférieur à la nappe,

La présence d'eau risque d'endommager le système électrique. En conséquence, il y a lieu de prévoir un autre système de fermeture.

Le fournisseur PREFABAT préconise la pose de deux poutres rétractables.

Cette modification entraîne une augmentation du marché d'un montant de 9 877,83 € H.T.

Il y a lieu de signer un avenant avec l'entreprise SAGETRA, titulaire du marché.

Avis favorable du Bureau Municipal.

- RESULTATS D'APPEL A LA CONCURRENCE :

CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF AUX TRAVAUX SUR RESEAUX SANITAIRES ET DE CHAUFFAGE

Quatre lettres de consultation ont été adressées à des Cabinets de maîtrise d'œuvre :

- ❖ CABINET COUSIN
- ❖ CONCEPT INGENIERIE
- ❖ HEXA INGENIERIE
- ❖ SYNERGIE INGENIERIE

Deux candidats ont remis une offre :

- ❖ SYNERGIE INGENIERIE
- ❖ HEXA INGENIERIE

La Société SYNERGIE INGENIERIE a été retenue pour un montant de 11 481,60 €T.T.C.

LOCATION LONGUE DUREE ET MAINTENANCE D'UNE NACELLE ELEVATRICE SUR PORTEUR VEHICULE UTILITAIRE

Un Marché à Procédure Adapté a été lancé afin d'attribuer le marché.

Quatorze sociétés ont retiré un dossier :

Les sociétés ayant remis une offre sont :

ARTEGY
ATLOC
COQUIDE
FRAIKIN

L'offre de la société ARTEGY, économiquement la plus avantageuse, a été retenue pour un loyer mensuel de 1 489,02 €T.T.C. pour un forfait de 5 000 kms par an.

- ***Monsieur Le Maire : lotissement des Boclets, on en a parlé.***

Aménagement du parc des Boclets. Au départ, il était prévu des bornes qui étaient rétractables, mais comme la nappe phréatique se trouve à 60 cm du sol, nous avons été dans l'obligation de changer le système.

Cette modification entraîne un coût supplémentaire d'un montant de 9 877,00 €. C'est la société SAGETRA qui est en charge de ces travaux et un avenant doit donc être signé. Il a même été signé, vu qu'on le voit dans un Bureau Municipal.

En espérant que cette mise en sécurité n'entraînera plus d'intrusions de gens du voyage. Oui Daniel.

- ***Monsieur Daniel CAPILLON : à propos de cette borne rétractable. Qui ne savait pas que les Boclets étaient dans une zone inondable ?***

- Monsieur Maurice BERNARD : le problème est que le fabricant de la borne, nous a dit que nous allions avoir des soucis à cause de l'humidité par rapport aux électro-aimants. C'est lui qui nous a conseillé.

Et effectivement, si cette cuve se remplit, la borne s'ouvrirait. C'est le fabricant lui-même qui nous a conseillé de ne pas le mettre et surtout de changer de système.

- Monsieur Daniel CAPILLON : et si nous avons changé l'emplacement de l'entrée des Boclets. N'aurions-nous pas pu faire des économies sur les 9 877,00 €.

- Monsieur Le Maire : si nous avons changé l'emplacement, systématiquement ça aurait entraîné d'autre coût. De toute façon, la mise en sécurité était déjà faite tout autour. Nous n'avions pas la possibilité de changer cet emplacement

- Monsieur Maurice BERNARD : le problème est que nous pouvions le faire au niveau du parking. Nous avons un problème technique qui est que le chemin qui démarre du parking vers l'étang, n'est pas carrossable. C'est-à-dire que là, nous sommes obligés de sécuriser et là notamment pour faire rentrer les pompiers sur un endroit où c'est assez large et où la chaussée est carrossable.

Nous n'avions pas d'autre choix que de le faire à cet emplacement. Les pompiers ne pouvaient pas rouler, c'est macadamisé sur combien, 1m50. Nous n'avions pas de bande de roulement pour les pompiers, pour la sécurité.

Si un jour, nous décidons de refaire des manifestations sur le parc des boclets, nous ne pourrions plus faire rentrer de camions avec le matériel.

- Madame Maryvonne POULAIN : il y a de cela un an que nous avons décidé d'installer la borne. Cela arrive juste le lendemain. Nous avons une réunion de bureau municipal le lendemain que les caravanes sont installées. Pour une fois que ça ne met que cinq jours pour nous arriver.

- Monsieur Maurice BERNARD : si nous avons pu mettre la borne, cela aurait été sécurisé. Mais du fait que la personne a du fabriquer les deux bornes rétractables qui sont installées, nous avons été retardés de quinze jours.

- Madame Maryvonne POULAIN : le système c'est ...

- Monsieur Le Maire : ça y est, il est mis en place.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, oui, j'ai vu.

- Monsieur Le Maire : c'est un système sous forme de coffre fort. C'est-à-dire qu'il y a une partie qui est rétractable et sous forme de coffre fort. C'est-à-dire qu'il y a une combinaison à faire pour pouvoir la déplacer. Tandis que l'autre, c'est une clé magnétique comme pour les bornes rétractables.

- Madame Maryvonne POULAIN : ils ne peuvent pas l'attaquer, ni à la pioche, ni à la

- Monsieur Le Maire : non, non, ils ne peuvent pas. Je ne sais pas si tu as vu....

- Madame Maryvonne POULAIN : ils ont déjà voulu attaquer la borne rétractable de Jean-Moulin.

- Monsieur Le Maire : on ne dit pas qu'aucun système n'est infallible, les connaissant. Mais je veux dire que pour attaquer les deux bornes, il faut y aller.

- *Monsieur Maurice BERNARD* : il faut savoir également, que la combinaison va nous être transmise par les pompiers. Nous installons de plus en plus ce type de borne sur les zones, donc ce sont les pompiers qui vont nous donner la combinaison. C'est très facile.

- *Monsieur Le Maire* : mais bon c'est vrai qu'aucun système n'est inviolable.

- *Madame Christelle CALVIN* : ils n'ont pas fait trop de dégâts ? Ils ne sont pas restés longtemps mais bon.

- *Monsieur Le Maire* : comme à chaque fois. Surtout du nettoyage, car généralement ce sont des gens qui travaillent chez les particuliers, qui coupent des arbres. Au lieu d'aller benner à la déchetterie, ils le font sur place.

Mais bon ça va, ils sont quand même partis assez rapidement. Ils ne sont restés que deux semaines.

Alors, contrat de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux sur les sanitaires. C'est l'entreprise SYNERGIE INGENIERIE qui a été retenue pour un montant de 11 480,60 €.

Ensuite, nous avons pris un contrat en leasing pour la maintenance de la nacelle élévatrice. Nous en avons discuté l'autre jour. Nous ne faisons pas l'acquisition d'une nacelle mais nous faisons bien un leasing et cela nous revient à 1 489,02 € T.T.C. par an.

Concernant ce compte-rendu, quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

➤ Bureau Municipal du 03 mai 2010 :

- SERVICES TECHNIQUES :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal que le choix définitif relatif au terrain qui accueillera les nouveaux services techniques a été fait.

Il s'agit d'un terrain de 12 000 m² situé rue du marais et qui par sa forme et sa topographie correspond parfaitement aux critères définis pour l'installation du bâtiment.

Le gros avantage, est que ce terrain nous appartient et que le mur végétal est déjà en place.

- AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il souhaiterait que Mademoiselle SIEJAK Célia soit assermentée afin de pouvoir être nommée Agent de Surveillance de la Voie Publique et ainsi veiller au bon respect du code de la route sur la commune.

Les Agents de Surveillance mentionnés à l'article L.130-4 du code de la route sont des agents titulaires ou contractuels des communes, agréés par le procureur de la république et assermentés par le juge, qui ont en charge la verbalisation des infractions aux règles d'arrêt et de stationnement des véhicules.

Cependant, ce ne sont pas des agents de police municipale, ni des gardes champêtres.

En outre, les compétences des ASVP se limitent strictement à constater les infractions relatives à l'arrêt et au stationnement des véhicules, tandis que les policiers municipaux exercent des compétences plus larges.

Avis favorable du Bureau Municipal.

- REAMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'un marché relatif à l'achat de mobilier pour la médiathèque pour l'année 2010 a été attribué à la société brm mobilier pour un montant de 88 485,32 T.T.C.

Il précise au Bureau Municipal que des dossiers de demande de subvention pourront être adressés à :

- la Direction Régionale des Affaires Culturelles (45%),
- au Conseil Général (30%).

- BIBLIOTHEQUE :

Dans le cadre de la restructuration de la bibliothèque, Madame Sabine BANACH propose au Bureau Municipal qu'à compter de la rentrée de septembre, l'entrée de la bibliothèque soit gratuite pour les Noyellois et propose d'uniformiser les horaires.

Accord de principe du Bureau Municipal.

- TARIFICATION DES CLSH :

Madame Sandra BLANCHARD présente au Bureau Municipal la nouvelle tarification pour les centres de loisirs d'été 2010.

Primaires et Ados	Pour 5 jours de fréquentation consécutifs	A la journée unique avec repas	Extérieurs pour 5 jours de fréquentation consécutifs	Extérieurs à la journée unique avec repas		Maternels	Pour 5 jours de fréquentation consécutifs	A la journée unique avec repas,	Journée sans repas	Demi-journée sans repas	Extérieurs – journée sans repas	Extérieurs – demi-journée sans repas	Extérieurs pour 5 jours de fréquentation consécutifs	Extérieurs à la journée unique avec repas
1 ^{er} enfant	27 €	7 €	54 €	14 €		1 ^{er} enfant	27 €	7 €	5 €	3 €	10 €	6 €	54 €	14 €
2 ^{ème} enfant	23 €	6 €	54 €	14 €		2 ^{ème} enfant	23 €	6 €	4 €	2,50 €	10 €	6 €	54 €	14 €
3 ^{ème} enfant et plus	21 €	5 €	54 €	14 €		3 ^{ème} enfant et plus	21 €	5 €	3 €	2 €	10 €	6 €	54 €	14 €

Un accueil du soir et un du matin d'une heure et demie sera mis en place.

Tarifs : - Noyellois : 1,50 €
- Extérieurs : 3 €

- VOYAGE DES AINES :

Madame Valérie PICHARD-DELVALLEZ rappelle au Bureau Municipal que la réunion préparatoire pour le voyage des aînés aura lieu le mercredi 05 mai 2010.

- COMMISSION LOGEMENT :

Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK informe le Bureau Municipal que la commission logement va procéder à une visite du patrimoine ICF.

- Monsieur Le Maire : *l'implantation des services techniques. Les services techniques seront implantés au niveau de la rue du marais.*

C'est un terrain qui appartient à la municipalité, nous n'avons pas de coût d'achat à faire à ce niveau là.

C'est un terrain qui est très plat. Là pareil, pas de mise à niveau à faire.

Le terrain est assez grand pour ce que l'on veut faire, donc idéal.

Aujourd'hui, nous avons rencontré la société NATH'EVENTS qui nous a fait une proposition.

- Madame Maryvonne POULAIN : *NATH'EVENTS ce sont les fêtes Monsieur Le Maire.*

- Monsieur Le Maire : *excusez-moi.*

- Monsieur Bernard FINEZ : *c'est un événement.*

- Monsieur Le Maire : *tout à fait, c'est quand même un événement pour la commune.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *oui et le nom c'est ?*

- Monsieur Le Maire : *« GNAT » tout court.*

Ils sont venus nous proposer un peu, comment nous pouvions faire au niveau des services techniques. Dès que nous aurons les plans définitifs, vous en saurez plus.

Si tout va bien, les travaux pourraient commencer deuxième semestre 2011.

Ensuite, important également, Agents de Surveillances de la Voie Publique. On a décidé de former deux employés municipaux en tant qu'ASVP, Mademoiselle SIEJAK Célia et Monsieur FINEZ Claude.

La formation devrait avoir lieu courant du mois de juin pour prendre les fonctions à partir de septembre. Leur rôle dans un premier temps ce sera de faire de la prévention au niveau du stationnement et également de régler un peu les problèmes de voisinage. Nous en avons de plus en plus sur la commune.

Bien sur, une fois que le rôle de prévention sera fait, si la population ne comprend pas, dans ce cas là, ils passeront à la contravention. Eux seront habilités à mettre des PV au niveau du stationnement.

Et je le cri haut et fort aujourd'hui, je ne ferai sauté aucun PV. Même pour les élus.

- Madame Maryvonne POULAIN : *à bons entendeurs, salut. Donc vous avez fait tout le tour de la table, avec le regard ?*

- Monsieur Le Maire : *j'ai fait tout le tour de la table avec le regard.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *dites quand même aux gens que lorsqu'on est garé devant sa porte, on a le droit.*

Monsieur Le Maire : oui, oui. Mais de toute façon, ils vont faire cela en bonne intelligence. Le but ce n'est pas de faire la répression, mais surtout de l'information. Nous savons qu'il y a des gens sur la commune qui abusent.

Comme là, on prend simplement la rue de Courtaigne. Dans cette rue, on a mis un stationnement unilatéral, des panneaux tout le long de la rue avec le stationnement interdit, il y a encore des personnes qui continuent à se stationner.

- *Monsieur Michel GUILBERT : les fameux autocollants qu'il y avait à un moment donné, y-en a-t-il encore ?*

- *Monsieur Le Maire : oui nous en avons encore. Mais ce ne sont pas des autocollants, ce sont des papiers.*

- *Monsieur Michel GUILBERT : ce serait bien de les faire sous forme d'autocollants.*

- *Madame Maryvonne POULAIN : nous n'avons pas le droit.*

- *Monsieur Maurice BERNARD : non parce que derrière, j'ai mis la réglementation du code de la route.*

- *Monsieur Michel GUILBERT : d'accord. Est-ce que pour le moment, on peut en avoir ?*

- *Monsieur Le Maire : oui, bien sur. Il n'y a pas de soucis. Tu passes, tu vois Maurice qui va t'en donner quelques uns. Si vous voyez une voiture qui est mal stationnée, rien de vous interdit d'en mettre, au contraire. Je n'y vois aucun inconvénient. Ne faites pas cela de manière abusive quand même, faites-le à bon escient.*

- *Monsieur Michel GUILBERT : j'ai ma fille qui est en fauteuil roulant et qui est souvent gênée par les voitures.*

- *Monsieur Le Maire : le réaménagement de la bibliothèque. Comme vous le savez au niveau de la bibliothèque nous allons remonter l'audiothèque. Nous allons en profiter également pour faire un réaménagement au rez-de-chaussée et au premier étage.*

Le coût total de l'estimation au niveau du mobilier revient à 88 485,32 €, tout en sachant qu'au niveau de la DRAC nous avons une subvention de 45 % et au niveau du Conseil Général une subvention de 30%.

Ensuite, modification de la tarification des CLSH. On a augmenté de 1 € par semaine pour les Noyellois et de 2 € pour les extérieurs.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

3) – Adoption des commissions :

➤ **Enseignement et Jeunesse du 03 mars 2010 :**

Bilan des CLSH des vacances de Noël 2009 et de Février 2010

- Centre de loisirs maternel Noël 2009

L'accueil de loisirs maternel a ouvert ses portes du 21 décembre 2009 au 24 décembre 2009 soit 3 jours et demi de fonctionnement.

Le public accueilli était composé d'enfants âgés de 3 à 6 ans et en moyenne, 19 enfants étaient présents le matin et 22 l'après midi.

Les horaires d'ouverture étaient 9H00-12H00 13H30-17H00.

Les enfants étaient accueillis au centre Dolto rue Victor-Hugo avec utilisation du Dojo du complexe sportif.

L'équipe d'encadrement était composée :

- d'une directrice permanente (Sandrine DRYBURGH)
- 1 animatrice permanente à 80 % (Séverine ROCHE)
- Une animatrice stagiaire BAFA (Jennifer CORROLER) à la journée.
- Un animateur vacataire diplômé BAFA (POLUSZNY Jérémy) l'après-midi.
- L'accueil échelonné de 9H00 à 10H15 a permis aux enfants d'arriver selon leur rythme, de prendre une collation et d'accueillir les familles autour d'un café.
- Les enfants jouaient en autonomie sous la surveillance d'un adulte dans les aménagements du centre (coin cuisine, garage, marchande...) ou dans les ateliers prévus par les animateurs (dessins libres, puzzles, jeux de sociétés...)

Un temps de repos était proposé chaque jour pour les plus petits dans le dortoir et pour les plus grands un temps calme était mis en place par les animateurs avec comme activité : lecture, dessins, pâtes à modeler, jeux de sociétés.

Activités et sorties réalisées: baby gym, collier et bracelet pour chaque enfant (cadeau de Noël), cuisine, cinéma, jeux et venue du Père Noël

Budget

	Dépenses en euros
Alimentation	100
Cinéma	52,80
Total	152,80

- Centre de loisirs primaire Noël 2009

Le centre s'est déroulé 21 décembre 2009 au 24 décembre 2009 soit 3 jours et demi de fonctionnement.

Le public accueilli était composé d'enfants âgés de 6 à 13 ans et 36 enfants étaient présents le matin et l'après midi.

Le lieu d'implantation du centre était à l'école Jean Rostand, de plus nous avons à notre disposition toutes les infrastructures de la commune (salle de sport, parcs, city stade, bibliothèque, centre culturel, salle polyvalente...).

L'équipe d'encadrement était composée de :

- 1 directeur titulaire du BAFD: WOJCIK Guillaume
- 1 animatrice permanente diplômée BAFA: PARIS Gaëlle
- 1 animatrice stagiaire BAFA: GOLOVINOVA Julia
- 1 animateur diplômé BAFA: POSLUSZNY Jérémy (le matin)

Les horaires de fonctionnement était de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Un accueil échelonné était organisé de 9h à 10h et 13h30 à 14h15. Ces moments permettaient à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme dans les ateliers proposés (lecture, activités manuelles, musique...), de retrouver ses camarades, prendre une collation et aux parents de se retrouver autour d'un café et de discuter avec l'équipe d'animation.

Un accueil du matin de 7h30 à 9h et un accueil du soir de 17h à 18h a été proposé mais aucune famille n'a profité de ce service.

Activités et sorties proposées : luge aux boclets, construction de nichoirs, jeux d'expression, jeux collectifs, activités manuelles (mobiles et cartes de vœux), fête de Noël et cinéma.

Budget

	Dépenses en euros
Alimentation	61,53
Transports	82,29
Cinéma	129,60
Total	272, 82

• Centre de loisirs maternel Février 2010

L'accueil de loisirs maternel a ouvert ses portes du lundi 8 Février au vendredi 19 Février 2010 soit 10 jours de fonctionnement.

Le public accueilli était composé d'enfants âgés de 3 à 6 ans et en moyenne 22 enfants étaient présents le matin et 32 l'après midi.

Les horaires d'ouverture étaient 9H00-12H00 13H30-17H00.

Les enfants étaient accueillis au centre Dolto rue Victor-Hugo avec utilisation du Dojo du complexe sportif.

L'équipe d'encadrement était composée de :

- Mlle MALINSKI Nadège, adjointe d'animation stagiaire BAFD
- Mme ROCHER Séverine adjointe d'animation titulaire BAFA
- Mr REMPLIEWICZ Sylvain, animateur vacataire titulaire BAFA
- Melle DOUHET Sandrine, animatrice vacataire titulaire BAFA

Activités et sorties réalisées: séances à la bibliothèque, baby gym (tous les matins), atelier cuisine, activités manuelles (cadre, porte photo en pâte à sel, clown, mobile carnaval, masque, pantin articulé), jeux collectifs, cinéma et spectacle au centre culturel évasion.

Budget

Alimentation	177,31
Transports	358,72
Cinéma	134,4
Matériel	150,37
Piscine	118,80
Spectacle	105
Total	1044,60

- Centre de loisirs primaire Février 2010

Le centre s'est déroulé du 8 février au 19 février 2010, soit 10 jours de fonctionnement

Le public accueilli était composé d'enfants âgés de 6 à 12 ans et en moyenne, 45 enfants étaient présents le matin et 55 l'après midi.

Le lieu d'implantation du centre était à l'école Jean Rostand, de plus nous avions à notre disposition la salle Gallet.

L'équipe d'encadrement était composée de :

- 1 directeur titulaire du BAFD: WOJCIK Guillaume
- 1 animateur titulaire du BPJEPS: MOURABIT Elshali
- 1 animatrice permanente diplômée BAFA: VENDEVILLE Jessy (du 8 au 12 février 2010)
- 4 animateurs diplômés BAFA: CORDIER Emilie (du 15 au 19 février 2010), STRAPPE Jordan (du 8 au 12 février), CLABAUT Mickael, DELATTRE Stéphanie
- 1 animateur stagiaire BAFA: QUESSON Thomas (du 15 au 19 février 2010)

Les horaires de fonctionnement était de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Un accueil échelonné était organisé de 9h à 10h et 13h30 à 14h15. Ces moments permettaient à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme dans les ateliers proposés (lecture, activités manuelles, musique...), de retrouver ses camarades, prendre une collation et aux parents de se retrouver autour d'un café et de discuter avec l'équipe d'animation.

Un accueil du matin de 7h30 à 9h et un accueil du soir de 17h à 18h a été proposé mais aucune famille n'a profité de ce service.

Activités et sorties proposées : activités manuelles (masques de Carnaval, cadres photos, objets de décoration pour le centre, porte bijoux), jeux collectifs, inter centre avec Loison : « Loto », grand jeu de « pirates » organisé par les stagiaires perfectionnement BAFA, jeux d'expression, jeux de balle, grand jeu « Jeu de l'oie », carnaval: « la Fureur »

Jardin pédagogique (création de nichoirs et de boules de graisse), bonhomme de neige, mini athlé, initiation hand-ball

Jeux d'opposition, danse, luge aux Boclets, piscine, cinéma et spectacle au centre culturel dans le cadre du festival « festi mômes ».

Budget

	Dépenses en euros
Alimentation	129,32
Transports	82
Cinéma et Spectacle	181,6
Matériel	100
Total	492,92

Point sur les centres pour l'été 2010

Les CLSH primaire et ado auront lieu dans les locaux de l'école « Jean moulin » suite aux travaux prévus à l'école « Jean Rostand ».

Le CLSH maternel se déroulera dans les locaux du centre permanent « Dolto » et dans les locaux de l'école « Cerf Hanotel ».

Deux périodes sont prévues : du mercredi juillet au mercredi 28 juillet 2010,

Et du lundi 2 aout au vendredi 20 aout 2010.

Les réunions préparatoires auront lieu les samedis 17 avril, 15 mai et 19 juin 2010.

Les prochaines actions du CMJ

- Intervention à Radio Plus le mercredi 31 mars 2010 à 14H00 avec diffusion en direct à 15H00
- Opération « Nettoyons la nature » le dimanche 25 avril 2010 à 9H30
- Rencontre avec le CMJ de Liévin le mercredi 28 avril 2010 en mairie
- Visite de l'Assemblée Nationale prévue le mercredi 30 juin 2010 avec le CMJ de Liévin

Centre d'Animation Jeunesse

Une journée « Portes ouvertes » va avoir lieu le samedi 27 mars 2010 de 14h à 17h.

La création d'un blog est en cours de réalisation et des actions d'auto financement vont être mises en place.

Ces actions permettront aux adolescents de partir en camping cet été : pour cela, plusieurs lavages de voitures vont avoir lieu en collaboration avec Mr CONDAMINE, directeur d'Intermarché.

Le Relais d'Assistantes Maternelles

Après plusieurs réunions de concertation avec les assistantes maternelles de la commune ainsi que plusieurs rencontres avec Mr Melender de la Caisse d'Allocations Familiales, a été décidée l'ouverture dès septembre 2010 d'un « RAM » à mi-temps.

Ce RAM se trouvera dans les locaux du centre permanent « Dolto » et un appel à candidature pour la direction de ce RAM va être lancé avant cet été.

Forum 2010

Le service jeunesse, le multi accueil et le CMJ se proposent d'animer des ateliers lors de ce forum : une réflexion est menée par les services concernés sur le contenu de ces ateliers pour une présentation lors d'une des réunions de préparation avec les associations.

Sécurité aux abords des écoles

Suite à la rencontre en « commission extra municipale éducation » des représentants des parents d'élèves le lundi 01 mars 2010, a été décidé la création d'un groupe de travail de parents volontaires qui doit se réunir après les vacances de Pâques afin de réfléchir avec les élus et techniciens concernés sur les actions pouvant être mises en place dès septembre 2010.

- ***Monsieur Le Maire** : si vous avez des questions à poser, Sandra est à votre disposition.*

Pour information, en ce qui concerne la cantine, normalement les travaux du self devaient avoir lieu en juillet-août. Ce qui nous obligeait à faire la restauration au niveau de la salle des fêtes. Mais le Conseil Général nous a dit que les travaux débuteraient aux vacances de la Toussaint. Nous ça nous arrange parce que nous n'avons pas la salle des fêtes à mettre à disposition.

Concernant cette commission, quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

➤ **Sports et Associations du 12 mars 2010 :**

1. Stage du jeune sportif :

Monsieur Philippe CERF propose à la commission le projet selon, la note en pièce jointe annexe n°1.

Une réunion de préparation avec les associations sportives est programmée le samedi 20 mars 2010 afin de préparer le projet. Monsieur Philippe CERF invite les conseillers à y participer.

Avis favorable à l'unanimité de la commission pour la réalisation du projet.

2. Parcours du cœur 2010

Monsieur Philippe CERF propose à la commission le projet selon, la note en pièce jointe annexe n°2.
Monsieur Philippe CERF propose aux conseillers de participer à la marche du cœur.

Avis favorable à l'unanimité de la commission pour la réalisation du projet.

3. Départ en VTT des galibots vers SZCZECINEK en Pologne :

L'association des galibots reliera cette année la ville de Noyelles-sous-Lens à Szczecinek, en VTT. Le départ est prévu le 18/06 pour une arrivée le 21/06. La commune de Noyelles-sous-Lens, souhaite organiser un départ digne de l'épreuve. Pour cela, monsieur Philippe CERF rencontrera monsieur Battaglia Emmanuel afin d'en déterminer le contenu.

La municipalité aidera l'association de façon matérielle en mettant à disposition le minibus avec la remorque et un chauffeur, mais aussi en réalisant quelques t-shirts sérigraphiés ou gadgets (Noyelles-sous-Lens/Szczecinek). Une délégation d'élus accueillera les galibots lors de leur arrivée à Szczecinek.

Monsieur Philippe CERF informera les conseillers de l'avancement du projet lors de la prochaine commission.

4. Récompenses des sportifs :

Action à l'initiative de Jean-Marc Durand. L'année dernière, celle-ci n'a pu être organisée faute de temps.

La municipalité souhaiterait remettre cette action en place en récompensant des sportifs d'associations Noyelloises et des sportifs Noyellois hors associations qui ont réalisé des performances de haut niveau.

Monsieur Philippe CERF propose la date du mercredi 30 juin 2010 pour la remise des récompenses. En outre, il propose à la commission de travailler sur le contenu de l'événement et de critères de sélection lors de la prochaine commission.

Avis favorable à l'unanimité de la commission.

5. La fête du sport en famille :

Monsieur Philippe CERF informe la commission que cette année nous reconduisons la fête du sport en famille, comme les 2 années précédentes. La date officielle est le week-end du 25 septembre 2010. Plusieurs

critères (absence de Laurent LEMPEREUR pris par le marathon de Berlin avec le Défi-Noyellois, date tardive pour les inscriptions en clubs) laissent à penser qu'il serait judicieux d'avancer ce rendez-vous.

Monsieur Philippe CERF propose le week-end du 11 septembre 2010. Il propose également à la commission de travailler sur l'événement lors de la prochaine commission.

Avis favorable à l'unanimité de la commission.

6. Le forum des associations :

Monsieur Philippe CERF informe la commission que le forum des associations aura lieu le 23 et 24 octobre 2010. Un premier courrier a été envoyé aux associations de la commune pour recenser celles qui souhaitaient y participer. A ce jour, 36 associations (pièce jointe annexe n° 3) participeront au forum. La première réunion de préparation aura lieu le 26 mars 2010. Monsieur Philippe CERF invite les membres de la commission à y participer.

Le thème du Forum sera le carnaval de Dunkerque. Nous utiliserons les 3 salles et le hall. Il n'y aura pas de salon des oiseaux, pas de chapiteau, pas de scène, ni de jeux extérieurs.

Monsieur Philippe CERF informera les conseillers de l'avancement du projet lors de la prochaine commission.

7. Stage du jeune sportif (Noël) :

Monsieur Philippe CERF propose de réorganiser un stage du jeune sportif de 3 jours (27,28 et 29 décembre 2010).

Avis favorable à l'unanimité de la commission.

Monsieur Philippe CERF informera les conseillers de l'avancement du projet lors d'une prochaine commission.

8. Présentation des ateliers sportifs municipaux :

Monsieur Philippe CERF souhaite informer les conseillers des ateliers sportifs municipaux de notre commune. La présentation fût faite par Monsieur Laurent LEMPEREUR selon la note en pièce jointe en annexe n°4.

9. Les interventions sports ça me dit :

Monsieur Philippe CERF souhaite faire le bilan de l'action « sport ça me dit ». Le bilan fût fait par Monsieur Laurent LEMPEREUR selon la note en pièce jointe en annexe n°5.

10. Questions divers :

La prochaine commission aura lieu le 15 avril 2010 à 18h00 au service des sports.

Annexe N°1

Stage du jeune sportif

Vacances d'avril

- Après la réussite du premier stage du jeune sportif, qui s'est déroulé durant les vacances de Noël, le service des sports et les associations sportives Noyelloises vous proposent à nouveau des après-midi sportives durant les vacances d'avril. Ainsi les 12, 13, 14, 15 et 16 avril, vos enfants pourront de nouveau découvrir une multitude d'activités sportives réparties sur le stade GALLET et le complexe Léo LAGRANGE.
- De plus, afin de travailler en collaboration avec le service jeunesse, les enfants du centre de loisirs primaire auront accès aux ateliers (le tarif à la demi-journée étant identique).
- Un courrier sera envoyé à l'ensemble des associations sportives pour se réunir courant Mars afin de planifier les interventions sur ces 5 demies -journées.
- Les inscriptions débuteront à partir du 23 mars 2010, au service des sports

1 résidence les Azalées.

- Le tarif est de 1,50 euros la demi-journée. En ce qui concerne les tranches d'âge, en plus des 6/12 ans, les 12/15 ans seront les bienvenus.
- Le règlement se fait en espèce ou par chèque à l'ordre de l'association trésorière.

Ces 5 demi-journées se présentent de cette manière :

- Accueil de 13h30 à 14h00.
- 14h00 à 16h15 ateliers sportifs.
- 16h15 à 16h30 goûter.

Divers :

- Un polo sérigraphié sera offert à chaque participant.
- Chaque enfant ayant participé au stage de Noël recevra une invitation personnelle.

Annexe N°2

Parcours du cœur 2010

Noyelles-sous-Lens / Loison-sous-Lens

Samedi 24 et dimanche 25 avril

- Présentation générale :

Après la réussite de l'année dernière, Noyelles-sous-Lens et Loison-sous-Lens ont la volonté de s'unir pour organiser le parcours du cœur 2010.

Nouveauté cette année : afin de sensibiliser le jeune public, le parcours du cœur, se déroulera sur deux demies journées. Avec le samedi après midi, dédié aux jeunes et toujours un parcours de randonnée le dimanche matin.

- Journée du samedi 24 avril :

Le thème de l'après midi sera: « les ateliers du cœur ».

Ils s'adresseront aux enfants âgés de 6 ans et plus.

Ils se dérouleront au parc des Boclets.

La manifestation commencera à 14h pour se clore à 17h.

Les activités proposées sont les suivantes:

- Hockey.
- Tchoukball.
- Disc-golf.
- Roller.
- V.T.T (fournis par la ville de Loison).
- Foot...

Les équipes des services des sports de Noyelles et de Loison seront présentes sur les différents ateliers.

De plus, Emmanuel Battaglia de l'association « les galibots » sera présents pour gérer l'atelier V.T.T.

- Journée du dimanche 25 avril :

Le Thème de la matinée sera « le parcours du cœur », il s'adressera à tous.

Un rassemblement pour les Noyellois aura lieu à 8h30 au parc des Boclets. Une collation les attendra avant de se rendre à Loison où le départ officiel sera donné à 9h30.

En plus de la marche à pied, le parcours pourrait se faire en V.T.T, mais aussi en marche nordique.

Le pot de l'amitié se déroulera à Loison, avant de repartir sur Noyelles-sous-Lens, avec la possibilité de prendre le minibus de la commune.

Annexe N°3

FORUM DES ASSOCIATIONS

23 ET 24 OCTOBRE 2010

Associations Noyelloises qui participent

(Au 12 mars 2010)

1	AMICALE DES BOULISTES JEAN MOULIN
2	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS
3	ARTISTES EN SCENE
4	ASSOCIATION DES ANCIENS MEMBRES DE L'ENCADREMENT DES MINES
5	ASSOCIATION DES FAMILLES
6	ASSOCIATION SPORTIVE NOYELLOISE
7	AVENIR MUSICAL
8	BASKET BALL
9	CLARISS BOYS
10	CLUB DU SOURIRE
11	COLLECTIONNEURS
12	COUNTRY CLUB NOYELLOIS
13	CYCLO-CLUB NOYELLOIS
14	D.C.3.
15	ELAN PONGISTE
16	GARDES D'HONNEUR DE LORETTE
17	GYM FINESSE NOYELLES
18	HORSE'S LOISIR CLUB
19	JEUN'S DO IT
20	JUDO CLUB NOYELLOIS
21	L'ECHIQUIER NOYELLOIS
22	LA COLOMBE
23	LES AMARYLLIS
24	LES GALIBOTS NOYELLOIS
25	LES JARDINIERS AMATEURS
26	MME SOKOL (CLUB COUTURE)

27	MUSIC TRANSFERT PROTOCOL
28	RUNNING CLUB NOYELLOIS
29	SAMANTHA SHOW
30	SCOUTS D'ORIGINE POLONAISE
31	SECOURS POPULAIRE
32	SOCIETE DE TIR
33	TENNIS CLUB NOYELLOIS
34	TERRES ET CREATION
35	UNION SPORTIVE NOYELLOISE
36	VOLLEY PASSION

L'association « CERCLE LAIQUE » a répondu ne pas vouloir participer.

En attente de réponse :

ARCHANGE MOTOS CLUB

A.P.E.,

LE MARIACH' A CHABOT

Aucune réponse :

A.C. P. G. -C.A.T.M.,

AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL,

AMICALE JEAN MOULIN USEP,

ASSOCIATION AMITIE FRANCO POLONAISE,

ASSOCIATION DES FEMMES DU ROSAIRE,

ASSOCIATION STE BARBE DES HOMMES CATHOLIQUES,

ASSOCIATION NOYELLES DALIFORT,

BUT NOYELLOIS

CANARI CLUB NOYELLOIS

CERCLE DU CHENE

CHAINE SOLIDARITE NOYELLOISE

DYNAMIC CLUB

FOYER SOCIO EDUCATIF

L'ECOLOGIE LES VERTS

LES AMIS DE VICTOIRE CERF-HANOTEL
 LES IDEES CON'FUSENT
 LES PECHEURS NOYELLOIS
 MEDAILLES DU TRAVAIL
 PETANQUE DU MARAIS
 POINT DE VIE D'HIER ET AUJOURD'HUI
 (ECOMUSEE)
 RADIO AMATEURS
 SOCIETE DE CHASSE
 SOCIETE DES FEMMES POLONAISES
 SOKOL
 U.N.S.S.

Soit 25 associations.

Annexe N°4

<i>Les ateliers sportifs 2009/2010</i>		
<i>Ateliers</i>	<i>Baby-gym</i>	<i>Baby-gym</i>
<i>Tranches d'âges</i>	<i>2/3 ans</i>	<i>2/3 ans</i>
<i>Jours</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Mercredi</i>
<i>Lieux</i>	<i>Complexe sportif DOJO</i>	<i>Complexe sportif DOJO</i>
<i>Nombre de place</i>	<i>15</i>	<i>15</i>
<i>Nombre d'inscrits</i>	<i>11</i>	<i>10</i>
<i>Heures</i>	<i>11h15-12h00</i>	<i>10h15-11h00</i>
<i>Tarifs</i>	<i>10 €/trimestre</i>	<i>10 €/trimestre</i>

<i>Ateliers</i>	<i>Baby-gym</i>	<i>Baby-gym</i>
<i>Tranches d'âges</i>	<i>Marcheurs 2 ans</i>	<i>4/5 ans</i>
<i>Jours</i>	<i>Samedi</i>	<i>Samedi</i>

<i>Lieux</i>	<i>Complexe sportif DOJO</i>	<i>Complexe sportif DOJO</i>
<i>Nombre de place</i>	<i>15</i>	<i>15</i>
<i>Nombre d'inscrits</i>	<i>9</i>	<i>13</i>
<i>Heures</i>	<i>10h15-11h00</i>	<i>11h15-12h00</i>
<i>Tarifs</i>	<i>10 €/trimestre</i>	<i>10 €/trimestre</i>

<i>Ateliers</i>	<i>Mini-Athlé</i>	<i>Multi-sports</i>
<i>Tranches d'âges</i>	<i>6/10 ans</i>	<i>6/10 ans</i>
<i>Jours</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Samedi</i>
<i>Lieux</i>	<i>Jean-Marc DURAND</i>	<i>Complexe sportif</i>
<i>Nombre de place</i>	<i>15</i>	<i>15</i>
<i>Nombre d'inscrits</i>	<i>15</i>	<i>11</i>
<i>Heures</i>	<i>14h00-15h30</i>	<i>14h00-15h00</i>
<i>Tarifs</i>	<i>10 €/trimestre</i>	<i>10 €/trimestre</i>

<i>Ateliers</i>	<i>Boxe</i>	<i>Sports-Loisirs</i>
<i>Tranches d'âges</i>	<i>16 ans et plus</i>	<i>15 ans et plus</i>
<i>Jours</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Jeudi</i>
<i>Lieux</i>	<i>Jean-Marc DURAND</i>	<i>Complexe sportif</i>
<i>Nombre de place</i>	<i>20</i>	<i>30</i>
<i>Nombre d'inscrits</i>	<i>15</i>	<i>27</i>
<i>Heures</i>	<i>18h00-20h00</i>	<i>18h00-20h30</i>
<i>Tarifs</i>	<i>10 €/trimestre</i>	<i>10 €/trimestre</i>

<i>Ateliers</i>	<i>Marche Nordique</i>	<i>Marche Nordique</i>
<i>Tranches d'âges</i>	<i>Adulte</i>	<i>Adulte</i>
<i>Jours</i>	<i>Vendredi</i>	<i>Samedi</i>
<i>Lieux</i>	<i>Divers (rendez-vous service des sports)</i>	<i>Divers (rendez-vous service des sports)</i>
<i>Nombre de place</i>	<i>15</i>	<i>15</i>
<i>Nombre d'inscrits</i>	<i>12</i>	<i>En projet</i>
<i>Heures</i>	<i>9h00-11h30</i>	<i>14h00-16h30</i>
<i>Tarifs</i>	<i>10 €/trimestre</i>	<i>10 €/trimestre</i>

Annexe N°5

SPORT CA ME DIT 2008

De 14H00 à 16h30

<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Nbre participants</i>
06/09/2008	Place de la libération	20
13/09/2008	Place Gallet	30
20/09/2008	Rue d'Harnes	50
27/09/2008	Complexe sportif	60
04/10/2008	Parc de la peupleraie	annuler
11/10/2008	Parc des Boclets	20
18/10/2008	Parc des parachutes	50
25/10/2008	Complexe sportif	50
<i>Moyenne : 40/section</i>		280

SPORT CA ME DIT 2009

De 14H00 à 16h30

<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Nbre participants</i>
27/07/2009	Square Szczecinek	8
29/08/2009	Parc des Boclets	15
05/09/2009	Place de la libération	15
12/09/2009	Parc du 14 juillet	45
19/09/2009	Stade A. Gallet	10
26/09/2009	Complexe sportif fête du sport	60
03/10/2009	Parc de la peupleraie	2

10/10/2009	Rue d'Harnes	annuler
17/10/2009	École J Moulin	annuler
24/10/2009	École J Rostand	annuler
<i>Moyenne : 22/section</i>		155

En 2009, nous constatons une baisse de la moyenne par rapport à 2008. Ceci s'explique par le choix des nouvelles activités de la nouvelle malle difficile à mettre en place et à comprendre pour le public. Mais aussi du fait d'une équipe d'éducateurs réduite (Florian blessé), donc moins de communication, de temps de préparation et d'investissement pendant la séance (1 animateur au lieu 2).

- *Monsieur Michel GUILBERT* : *une commission devait avoir lieu le 15 avril 2010 et nous n'avons toujours pas de nouvelles.*

- *Monsieur Le Maire* : *une réunion, le 15 avril. Concernant ?*

- *Monsieur Michel GUILBERT* : *on devait avoir une commission le 15 avril 2010, c'est inscrit, mais nous n'avons toujours pas de nouvelles.*

- *Monsieur Le Maire* : *Philippe n'est pas là, je ne sais pas pourquoi il a reporté cette commission.*

Je vais lui poser la question et je vous transmettrai sa réponse le plus rapidement possible pour savoir pourquoi ça a été reporté.

- *Madame Maryvonne POULAIN* : *non, ce n'était pas pour la même chose.*

Justement, je me disais que si c'est reporté, il va avoir beaucoup de travail, car tous les points sont reportés à la prochaine commission. C'est pour cela que nous attendions impatiemment la prochaine commission. Mais pour tous les points, c'est à chaque fois « lors de la prochaine commission ».

- *Monsieur Le Maire* : *exact.*

- *Madame Maryvonne POULAIN* : *après, je vais dire que les réunions pour les sportifs, ça existait déjà. Puisqu'on l'a déjà fait une première fois.*

Ensuite, au forum des associations. Je trouve un peu pessimiste le compte-rendu. Pour le forum des associations, car un moment donné, il est dit « le thème du forum sera le carnaval de Dunkerque. Nous utiliserons les trois salles et le hall. Il n'y aura pas de salon des oiseaux, pas de chapiteaux, pas de scène, ni de jeux extérieurs ».

J'aurais préférée que l'on mette ce qu'il va vraiment y avoir ce jour-là, ça aurait été plus intéressant que ce qu'il n'y a pas. Ca fait un peu pessimiste.

Monsieur Le Maire : oui, mais je pense qu'il est encore peut-être un peu tôt pour dire exactement ce qu'il va y avoir au sein de ce forum. Là nous n'avons pas encore eu toutes les réponses au niveau des associations.

- *Madame Maryvonne POULAIN* : *c'est pour cela qu'il est nécessaire d'avoir une commission.*

Ce qu'il y a aussi, c'est que franchement la commission du 03 mars, nous la recevons le 27 avril.

Commission des sports et associations c'est pareil.

Après nous en avons une sur la table qui est datée du 15 mars et hier, mon groupe a du réclamer le compte-rendu de la commission des fêtes qui ne nous était pas parvenue non plus, nous ne l'avions pas.

Je veux dire que là ça fait assez espacé entre les commissions et le moment où nous les recevons.

La plupart du temps, les points sont déjà vus.

- *Monsieur Le Maire : c'est de la faute du DGS.*
- *Madame Maryvonne POULAIN : oui, oui, on le frappera la prochaine fois.*
- *Monsieur Le Maire : pardon ?*
- *Madame Maryvonne POULAIN : on le frappera la prochaine fois.*
- *Monsieur Le Directeur Général des Services : je préfère la fessée.*
- *Monsieur Le Maire : concernant cette commission sports et associations, quels sont ceux qui sont pour ?*

Adopté à l'unanimité.

➤ **Personnes âgées du 15 mars 2010 :**

1. SÉJOUR SENIORS EN VACANCES.

DATES : Du Samedi 2 au samedi 9 octobre 2010.

NOMBRE DE PLACES : Jusque 68 personnes. (25 unité de 2 personnes + 9 unités de 4 personnes/ 2 chambres + sanitaires communs, soit 34 chambres de 2 personnes)

PUBLIC: Personnes de 60 ans et plus Noyellois, imposables ou non imposables

TARIFS:

DESIGNATIONS	IMPOSABLE		NON IMPOSABLE	
SEJOURS	360 €		180 €	
ASSURANCE	12 €60		12 €60	
TRANSPORT supplémentaire	53 places (5363 €73 / 51)	71 places (6601 € 23 /68)	53 places (5363 €73 / 51)	71 places (6601 € 23 / 68)

	105 €17	97 € 7	105 €17	97 € 7
Kilométrage en plus (1 € 0) :	33 €		33 €	
- 30 km (A/R), marché de Barbatre	11 €		11 €	
- 10 km (A/R), passage du Gois	0,86 / pers.		0,64 / pers.	
TOTAL	478 €63	470 €53	298 €41	290 €31
Proposition de tarif	480 €	480 €	300 €	300 €

Proposition de tarifs adoptée à l'unanimité par les membres de la commission,

soit 480 € pour les personnes imposables,

et 300 € pour les personnes non imposables.

Sous réserve de modification de programme, suite à la visite du site par la délégation.

PROGRAMME DE L' HÔTELLIER	
Jour 1 Samedi 02 :	<u>√ Après-midi</u> : Arrivée au Relais, visite des lieux, installation <u>√ Soirée</u> : «Pot d'accueil», Présentation du centre et de l'île
Jour 2 Dimanche 03 :	<u>√ Matin</u> : Passage du Gois <u>√ Après midi</u> : Petit train de Noirmoutier, <u>√ Soirée</u> : vidéo cinéma
Jour 3 Lundi 04 :	<u>√ Matin</u> : LIBRE / plage <u>√ Après midi</u> : Découverte guidée des Charmes de l'île en car avec arrêts ...départ 14h30 Le centre (La Guérinière et l'Epine) , les marais salants , le port du Morin... <u>√ Soirée</u> : DIAPORAMA présentation de l'île
Jour 4 Mardi 05 :	<u>√ Journée</u> : Ballade sur le continent (<i>passage du pont</i>) avec - Visite chez un ostréiculteur à la Barre de Monts

	<ul style="list-style-type: none"> - Déjeuner dans un restaurant au port « chinois » du Bec - Visite de l'écomusée du Daviau à la Barre de Monts. <u>√ Soirée : Karaoké</u>
<p style="text-align: center;">Jour 5 Mercredi 06 :</p>	<u>√ Matin : Marché de Barbare</u> <u>√ Après midi : LIBRE / plage</u> <u>√ Soirée : Spectacle de Magie , illusions</u>
<p style="text-align: center;">Jour 6 Jeudi 07 :</p>	<u>√ Matin : LIBRE</u> ou plages ou séance de Gym <u>√ Après midi : Découverte guidée des Charmes de l'île en car avec arrêts ... le Nord de l'île (Le Viel, l'Herbaudière) départ 14h30</u> <u>√ Soirée : Soirée Jeux</u>
<p style="text-align: center;">Jour 7 Vendredi 08 :</p>	<u>√ Matin : Grand Marché de Noirmoutier (poissonniers..., divers marchands..)</u> <u>car à 9h30</u> <u>√ Après midi: LIBRE, plage</u> <u>√ Soirée LIBRE</u>
<p style="text-align: center;">Jour 8 Samedi 09 :</p>	<u>Départ</u> après le petit déjeuner avec un panier repas collectif complet. <p style="text-align: right;"><i>Fin de nos prestations</i></p>

Rendez-vous pour visiter le site durant présence de la délégation : le lundi 12 avril à 14h00.

Inscription ouverte à partir du 10 mai 2010.

2. PROGRAMMATION DES SORTIES SENIORS.

Sorties réservées aux personnes retraitées, avec 1 ou 2 accompagnateurs en fonction du public et du programme.

Réparties sur l'année et différentes du voyage des aînés et des sorties culturelles.

DATES	PROGRAMME	COUT	PROPOSITION TARIF
<p style="text-align: center;">Mercredi 21 avril (voir disponibilité)</p>	Sortie sur le bateau Swanny (croisière), Départ de Douai à 11h30, sortie du bateau à Douai à 17h00. Croisière de 5 heures avec passage de 3 écluses (A/R) <i>Voir fond musical</i>	<u>Croisière :</u> - 29 €90 : croisière, repas froid à l'assiette + boissons à discrétion ou - 34 €90 : croisière, repas chaud à l'assiette + boissons à discrétion. Si l'on souhaite	<p style="text-align: center;">35 €la sortie (repas froid)</p> <p style="text-align: center;">ou</p> <p style="text-align: center;">40 €la sortie (repas chaud)</p>

		animation dansante, à prendre en charge nous même. <u>Transport</u> : 195 € / 51 = 3€82 par personne.	
<i>Proposition validée à l'unanimité par les membres de la commission, sur la base d'un repas chaud pour 40 € par personne, le mercredi 21 avril 2010..</i>			
Mercredi 19, 26 mai ou Mercredi 9 ou 16 juin	Auberge à la ferme « Sire de Créquy » Visite de la ferme, suivie d'une dégustation de fromage + repas dansant.	<u>Repas + visite</u> : De 40 à 60 pers 27.45€ De 61 à 80 pers 24.80 € <u>Menu au choix</u> : Quiche aux Oignons et à la Bière de Jenlain Ou Tourte de Campagne aux poireaux Ou Feuilleté de Petits Légumes ————— Cuisiné de Porc à la Bière de Jenlain Ou Sauté de Porc au Vin Blanc Ou Blanquette de Dinde tradition Ou Mijoté de Dinde moutarde à l'ancienne Ou Cuisse de Poulet au Vin Blanc Et son Trio de légumes cuisinés maison Fromages de la Ferme Dessert Maison Apéritif Maison, Vin, Café Transport : 379€80 / 51 = 7€44 par personne.	35 €

*Proposition adoptée à l'unanimité par les membres de la commission,
pour le mercredi 9 juin 2010, avec un bus de 71 places pour 35€ par personne.*

Menu : Quiche aux oignons, Sauté de porc au vin blanc, trio de légumes, fromage de la ferme, dessert maison.

<p>L'idée est de permettre aux grands parents de réaliser une sortie avec leurs petit(s) enfant(s). Pour des raisons de logistique et de sécurité, il convient de limiter le nombre de petits enfants par grand parent et l'âge des enfants.</p> <p style="text-align: center;"><i>Proposition : 1 adulte pour 1 enfant âgé entre 7 et 17 ans.</i></p>				
<p>SAMEDI 28 AOUT : Sortie inter-génération</p>	<p>Idée n°1 : CAYEUX SUR MER</p> <ul style="list-style-type: none"> • Petit train (tortillard) de la Baie de Somme (Adulte : 9,20 €, Jeune (de 6 à 18 ans) : 7,10 €). • La maison de la Baie de Somme et de l'oiseau (250 espèces d'oiseaux naturalisés mises en scène dans les milieux naturels de la côte picarde) (Adulte : 6€ / Enfant 4€) • Repas dans un petit restaurant local • Quartier libre ou voir activités <p>Transport : 522€ (10€ par pers.)</p>		<p><u>Adulte :</u></p> <p>Train : 19,43, hors repas 20 €</p> <p>Baie : 17,13, hors repas 20 €</p>	<p><u>Enfant :</u></p> <p>Train : 17,33, hors repas 20€</p> <p>Baie : 15,13, hors repas 15€</p>
	<p>Idée n°2 : BOULOGNE SUR MER</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nausicâa (8€ enfant/14€ adulte) • Restaurant • Plage, quartier libre. <p>Transport : 550€ (10 €78 par pers.)</p>		<p>25,28, hors repas 25€</p>	<p>19,28, hors repas 20€</p>
	<p>Idée n°3 : SAINT OMER</p> <p>- Village de Saint Joseph, avec repas : Adulte 12 € ou 19 € / Enfant : 8€</p> <p>- Plage en après-midi.</p> <p>Transport : 394 € (7€74 par pers.)</p>		<p>19,74 (20 €) ou 26,74 (27 €)</p>	<p>15,74 (16€)</p>
<p><i>Proposition adoptée à l'unanimité par les membres de la commission pour le samedi 28 aout 2010 : Village de Saint Joseph avec restauration. Tarifs: adulte 27 € et enfants 16 €</i></p>				
<p>COURANT NOVEMBRE Mercredi 3 ou jeudi 4 ou vendredi 5 novembre 2</p>	<p>De 9h30 à 13h00: Enregistrement de l'émission « Question pour un champion », Plaine Saint Denis. Restauration à proximité (Avenue président Wilson : Saint Sacre). Après midi à programmer.</p>	<p>Attente tarifs repas, et programme de l'après-midi.</p> <p><u>Transport : 738€</u> (14€48 par pers.)</p>		

*Proposition adoptée à l'unanimité par les membres de la commission,
pour le mercredi 3 novembre. Tarif et animation de l'après midi restent à définir.*

3. VOYAGE DES AINÉS.

Présentation du travail de recherche de M. Claude SIBIRIN.

3 pistes ont été dégagées, charge au service inter-génération de faire des propositions tarifées pour la prochaine commission.

- Visite de la Coupole à Saint Omer
- Fécamp/Etretat.
- Visite musée à Grand Fort Philippe et repas dansant.

Un groupe de membres de la commission se rendra sur place pour étudier la faisabilité du voyage.

4. SEMAINE BLEUE 2010 du 15 au 23 octobre :

Réservée aux personnes retraitées.

Thème national : « À tout âge : acteurs, proches et solidaires », « La Semaine Bleue doit être l'occasion de renforcer et de valoriser toutes ces contributions qu'apportent les personnes âgées à la qualité du tissu social au sein de nos villes et de nos territoires. »

Vendredi 15 octobre 2010 de 14h à 18h00 : Gouter avec « Medley danse » (valse, tango, rumba, samba, cha cha cha, paso doble, rock n' roll, chant lyrique) + un atelier d'initiation de danses de salon, le matin (à confirmer).

Menu (sous réserve de devis):

- Café/chocolat chaud Kirsch/Cookies/Brownies (Amérique/Rock'n roll)
- Brochette de fruits exotiques/ Punch (Salsa/Brésil)
- Forêt noire/Crémant (Autriche-Allemagne/ valse de Vienne)
- + fruits secs sur la table (Espagne/Flamenco)

Dimanche 17 octobre 2010 à partir de 16h00 : Spectacle avec Métronome au centre culturel Évasion, prix 2110 €TTC, Entré 5€ Partenariat envisageable avec la ville de Loison-sous-Lens. Les contacts ont été pris avec la municipalité loisonnaise dans le cadre du travail en intercommunalité. La réservation sera d'abord ouverte aux Noyellois puis, la semaine suivante, aux autres communes.

Un transport sera possible pour les participants qui le souhaitent.

A programmer dans la semaine :

- Forum spécial personnes âgées, en après midi au foyer municipal avec des professionnels du loisir, de la santé, de la prévention et du bien être.
- Présentation officielle du « comité de personnes âgées » lors d'une réception en salle d'honneur.
- Reconduction des ateliers municipaux de 2009.

Voir avec le Conseil Municipal des Jeunes, s'il souhaite intervenir et sous quelle forme.

*Programme retenu à l'unanimité
par les membres de la commission.*

5. THÉ DANSANT.

Jeudi 27 mai de 14h à 18h00: Spécial fête des mères au foyer municipal (annoncé dans le calendrier des fêtes + le google agenda)

Une rose sera offerte à chaque dame participante.

Animation musicale assurée par JF Auclair pour 350 €TTC (chants + sono)

Entrée 5 € avec une part de gâteau et café à volonté (ouverture d'une buvette municipale avec crémant et jus de fruits).

Programme adopté à l'unanimité par les membres de la commission.

6. RÉFLEXION SUR UN COMITÉ DE PERSONNES ÂGÉES.

La municipalité souhaite développer la démocratie participative à tous les niveaux de la population. Pour ce faire la commission a décidé d'appliquer cette politique aux personnes âgées de la commune.

Objectifs du « comité »

- Réfléchir et mettre en œuvre une politique sociale locale adaptée au vieillissement et aux attentes de la population.
- Maintenir et développer le lien social entre les personnes vieillissantes et entre les générations également.
- Développer un réseau de tous les acteurs qualifiés/ou pas et diversifié.
- Coordonner toutes les actions sur le territoire.

Moyens utilisés

- Enquête auprès de la population vieillissante afin de recenser leurs attentes, leurs difficultés de tous les jours, leurs loisirs, la constitution de leur foyer et leurs revenus (risque de précarité)
- Mise en place d'actions préventives, que se soit au niveau des situations de vie de chacun (gym douce, atelier mémorisation ...) ou que ce soit au niveau général (maintien à domicile, risque de chute, la santé...).
- Maintien et développement d'actions culturelles et de loisirs (action prétexte)

Actions existantes :

- Banquet 1er Mai (70 ans)
- Sorties séniors (à définir).
- Voyage des aînés (60 ans).
- Séniors en vacances (dès la retraite)
- Thé dansant (tout âge)
- Semaine bleue (dès la retraite).
- Rencontres avec les résidents de l'EHPAD
- Anniversaire des centenaires.

La médiathèque intervient depuis 1998 sur une action "lecture à voix haute" auprès des résidents de l'EHPAD et propose depuis 2000 un service de portage de livres à domicile [17 personnes âgées concernées].

Méthodes / Pédagogie.

Constitution du groupe (10- 12 personnes *à partir de 60 ans*) : Solliciter un ou deux représentants des différents groupes déjà existants (Mémoires de Mine, club du sourire, EHPAD, centre social, séniors en vacances, population) et souhaitant s'investir dans le projet, qui représenteraient son groupe initial, mais aussi les personnes âgées. Des professionnels, tel que l'animatrice de l'EHPAD, une animatrice du centre social, le référent du CMJ, l'animatrice du service inter-génération et de manière plus ponctuelle, des professionnels d'institutions spécialisées pour les personnes âgées.

La mise en place se réalise avec et par le groupe constitué, soutenue par un agent du service inter-génération et un élu qui les accompagneront dans leur démarche.

Le groupe se réunirait une fois par mois (développer et maintenir une ambiance conviviale), afin de réfléchir, mettre en place les actions et faire des propositions d'action (force de proposition) à la commission personnes âgées, qui reste décisionnaire.

Au sein du groupe, chaque voix compte, il ne peut y avoir de leader.

Un compte rendu de chaque rencontre sera réalisé, afin de garder en mémoire les avancées et le travail réalisé.

Il paraît nécessaire et indispensable de solliciter et de regrouper autour de ce projet, tous les acteurs pouvant enrichir l'action

A noter:

Il ne faut pas stigmatiser et géthoiser les personnes âgées à travers les actions.

Il faut trouver un équilibre entre les actions réservées aux séniors et ouvertes à la population, afin de favoriser l'inter-génération et la mixité.

Il ne faut pas non plus tomber dans les activités clichés et dites « pépères », ne répondant plus aux attentes des nouvelles générations.

Évaluation.

Chaque action sera évaluée conjointement avec le « comité », les professionnels investis, la commission personnes âgées et le service inter-génération.

Mais aussi de manière informelle, lors d'échanges avec la population.

Un bilan annuel sera également organisé avec tous les partenaires sollicités durant l'année passée et de s'assurer d'être toujours en concordance avec les objectifs visés.

*Projet adopté à l'unanimité par les membres de la commission,
démarrage du projet début avril 2010.*

6. Divers.

BANQUET DU 1ER MAI :

Recherche de soliflores à offrir aux participants sur une base de 2€50 par personne.

Menu :

Velouté Homardine,

Feuillantine de foie gras aux pommes, sorbet mandarine,

Pavé de veau forestier, gratin de pomme à la crème/ Poêlé de légume/ fagot de haricots verts,

Assiette de 2 fromages,

Mignardises,

Café.

Menu d'API/RDR retenu à l'unanimité par les membres de la commission.

RAPPEL SUR L'AGE DES PARTICIPANTS AUX DIFFERENTES ACTIONS :

- Semaine bleue, pour les personnes retraitées ou de 60 ans et plus.
- Sortie séniors, pour les personnes retraitées ou de 60 ans et plus.
- Vacances séniors, à partir de 60 ans.
- Comité personnes âgées, à partir de 60 ans.
- Voyage des aînés, à partir de 60 ans.
- Banquet du 1er mai, à partir de 70 ans.

- Monsieur Le Maire : *je sais que vous l'avez eu aujourd'hui sur table et l'on s'en excuse.*

Sinon Valérie, tu peux peut-être comme ça a été mis sur table faire un point.

- Madame Valérie PICHARD-DELVALLEZ : *oui.*

En fait, nous avons discuté du projet séniors en vacances. Par exemple, il est écrit que sous réserve de modifications suite à la visite du site par une délégation, le prix exact du voyage s'élève à 453 € pour les personnes imposables et 273 € pour les personnes non-imposables.

Nous avons également travaillé sur la programmation des sorties Séniors.

La sortie sur le bateau SWANNY. Un repas sur une péniche.

À la suite, nous avons aussi le 09 juin, vous avez du le voir sur les différents programmes, le repas dansant.

Le samedi 28 août, un tour à Saint Omer avec le village Saint Joseph et, en novembre, à priori le mercredi 03, la sortie pour questions pour un champion.

Au niveau du voyage des aînés, nous sommes encore en train de travailler dessus.

Par rapport à la semaine bleue, il y a le programme avec le bouquet habituel, un spectacle le dimanche et nous travaillons à la préparation du forum spécial personnes âgées avec des professionnels.

Le thé dansant a lieu demain. Et puis, il y a une réflexion qui est donnée sur un comité de personnes âgées, qui pourrait travailler en lien avec la commission pour voir quelles orientations on pourrait ouvrir en fonction de ce qu'ils souhaitent.

Et ensuite, le banquet du 1^{er} mai a eu lieu. Ca s'est bien passé.

- Monsieur Le maire : *quels sont ceux qui sont pour ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ?*

Adopté à la majorité, 5 abstentions.

➤ **Culture et Fêtes du 1^{er} avril 2010 :**

SORTIES CULTURELLES.

Bilan Paris (Samedi 27 mars 2010) :

- 41 personnes payantes, 38 personnes présentes au restaurant.
- 3 personnes en difficulté physique et désorientées.

- 1 agent du service fêtes accompagnant.
- Visite intéressante.
- Participants satisfaits de la journée.
- Restauration de qualité.
- Quartier libre trop court (45 minutes)
- Chauffeurs de bus connaissant bien Paris (tour panoramique en bus avec explication).

A noter : que cette sortie a compté plusieurs personnes ayant besoin d'un accompagnement plus spécifique, mobilisant entièrement l'agent du service des fêtes accompagnant le groupe.

La question de la responsabilité se pose, réfléchir à la faisabilité de faire accompagner les personnes le nécessitant par leur aide de vie.

Les membres de la commission proposent qu'un élu de la commission fêtes participe à chaque sortie culturelle, organisée dans le cadre de la délégation, afin de représenter la municipalité et qu'un agent du service fêtes accompagne toutes les sorties pour la gestion technique et pour l'accompagnement des participants ayant une difficulté liée à leurs âges ou à leurs états de santé de manière à assurer au mieux la sécurité des participants.

Samedi 25 septembre : Journée à Reims

	PROGRAMME	TARIF par pers.
PROPOSITION N°1	Transport	14 €
	Visite à bord d'un train de la cave MERCIER (45 minutes, accès personnes handicapées)	7€ 50 adulte 16€3 dégustations
	<u>Restauration sur Epernay</u> - Terrine de saison et sa confiture d'oignons - Saumon rôti au lard, crème de fèves au thym. - Parfait à la vanille, fruits de saison	26€ 50
	<u>Forfait boissons:</u> ¼ de vin, eau, café	7€
	½ bouteille de vin, eau, café	11€
	Chocolaterie Thibaut Artisan à Pierry. Visite guidée	2€ 40
	TOTAL :	Mini : 60€ Max : 62 €
PROPOSITION N°2	Transport	14 €
	- Visite de Notre Dame de Reims ou basilique St Rémi. - Village de Chamery (trains des vignobles de champagne)	

	<p>Accueil par vigneron pour une visite de la cave et d'une dégustation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déjeuner au caveau du vigneron (repas servis en musique avec costume folklorique) 	
	Après-midi : La champagne en dansant	35 € 0
	TOTAL :	50 €
PROPOSITION N°3	Transport	14€
	<ul style="list-style-type: none"> - Visite de Notre Dame de Reims ou basilique St Rémi. - Village de Chamery (trains des vignobles de champagne) <p>Accueil par un vigneron pour une visite de la cave et d'une dégustation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déjeuner au caveau du vigneron (repas servis en musique avec costume folklorique) 	
	Après-midi : Circuit guidé dans les vignobles avec - Distillerie de whisky ou le moulin de Verzenay	35 € 0
	TOTAL :	50 €
PROPOSITION N°4	Transport	14 €
	<ul style="list-style-type: none"> - Visite de Notre Dame de Reims ou basilique St Rémi. - Village de Chamery (trains des vignobles de champagne) <p>Accueil par un vigneron pour une visite de la cave et d'une dégustation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déjeuner au caveau du vigneron (repas servis en musique avec costume folklorique) 	
	Après midi : La champagne au fil de l'eau : croisière commentée sur la Marne (1h30)	45 €50
	TOTAL :	60 €
PROPOSITION N°5	Transport	14 €
	<ul style="list-style-type: none"> - Visite de Notre Dame de Reims ou basilique St Rémi. - Village de Chamery (trains des vignobles de champagne) <p>Accueil par un vigneron pour une visite de la cave et d'une dégustation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déjeuner au caveau du vigneron (repas servis en musique avec costume folklorique) 	
	Après midi : La champagne et ses gourmandises. Fabrique de bouchons au marc de champagne ou Fabrique de biscuits roses avec dégustation pour chacune des visites.	42 € 0
	TOTAL :	57 €
<p><u>Menu des propositions 2 à 5 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ratafia de champagne - Assiette de crudité et sa charcuterie - Cuisse de volaille sauce ratafia et sa garniture - Salade verte et fromage - Mousse au chocolat au marc de champagne ¼ de carafe de vin rouge et café. 		

Les membres de la commission proposent :

- la visite de la cave Mercier le matin.
- la visite de la chocolaterie Thibaut Artisan à Pierry.
- le Déjeuner au caveau du vigneron (repas servis en musique avec costume folklorique)
- La champagne au fil de l'eau : croisière commentée sur la Marne (1h30)
- Temps libre sur Reims (départ à 18h30)

Le service fêtes prendra les contacts, afin d'organiser cette sortie et de définir le coût réel par personne.

Dimanche 12 décembre : Journée sur les marchés de Noël de Aix la Chapelle et Monchau.

- Repas du midi libre.
- Viennoiserie et boissons chaudes dans le bus au départ.
- Départ à 7h00 et retour à 23h00.
- Proposition de tarif : 22 €par personne.

Les membres de la commission ont retenu la proposition, avec un tarif par personne de 22€

FÊTE DE LA MUSIQUE :

Lieu : Extérieur du stade Gallet ou en intérieur en cas de mauvais temps.

Horaires : à partir de 11h00, jusque 19h30 pour les animations.

Programme :

Samedi 19 juin :

- Installation de la scène en après-midi, afin de limiter les heures de gardiennage.

Dimanche 20 juin :

HORAIRES	PROGRAMME
8h30	Arrivée des agents de la ville (technique et fêtes)
9h00	Arrivée de stars production pour l'installation de la sonorisation. Balance
11H00	Défilé autour du stade par l'avenir musical + arrêt devant l'EHPAD
11h30/12h30	Concert de l'Avenir Musical (sous tonnelle blanche pour délimiter espace)
12h30/14h00	Apéro-vernissage Menu : Kir + biscuits apéritif. Avec un groupe Noyellois « TOOTAGE », musique rock (reprise), 6 musiciens.
14h00	Scène ouverte (géré par stars production).
14h30/15h00	Francesca
15h00/15h30	Morgan
15h30-16h15	José Delahaye
16h15-17h	Loredana
17h-18h00	Bony et co

Animation sportive de 14h à 17h.

Friterie, Barbe à papa, vendeur de bonbons, sur place.

Lundi 21 juin :

- Démontage de la scène au matin

Communication :

- Réalisation de la dernière de couve dans le « Noyelles-actu »
- Calicot au rond point de l'Europe et au 43.
- Affiches, flyers.
- Envoi d'invitation (CM, CMJ, Elus locaux, Associations.)

Pris en charge par la mairie :

- 8 repas du midi pour Stars Production (sandwichs).
- 15 repas du soir pour stars Production (friterie).
- Repas pour les agents municipaux de service.
- Catering
- Boissons pour les artistes + les agents de la ville (Bières, coca, jus de fruits...)

Les membres de la commission ont validé le programme et l'organisation générale de la fête de la musique.

BAL POPULAIRE 13 JUILLET 2010:

- En partenariat avec Artistes en scènes avec Claude CARON et son orchestre.
- Budget descendu à 1330 € comme en 2009.
- Installation de la scène couverte le mardi 13 juillet au matin, balance en après midi.
- Démontage de la scène après le bal (dans la nuit), afin de limiter le coût des agents de sécurité.
- Solliciter l'association pour diffuser l'information sur la commune et dans leur réseau.

Les membres de la commission et Monsieur le Maire souhaitent que des guirlandes électriques (en état de fonctionner) soient installées autour de la place GALLET.

Le service des fêtes recherchera des décorations bleu/blanc/rouge, afin de décorer la place au couleur du 14 juillet. Le programme et l'organisation générale de la manifestation ont été validés par les membres de la commission.

APÉRO RÉPUBLICAIN :

Avec MRS spectacle pour une animation musette.

- Pas de scène (démontée la veille par le service technique)
- Protocole :

10h : Rassemblement devant la mairie

10h15 : départ pour le mausolée

Itinéraire : Rues de la République, dépôt de gerbes, Gambetta, Pasteur, 14 juillet, Bultez, Lorette, Pasteur, place Gallet.

Suivi du vin d'honneur en extérieur. Menu de l'apéritif : Rosé, jus de fruits, amuses gueules.

Les membres de la commission ont retenu l'organisation de l'apéro républicain, le menu et l'itinéraire. Il faudra prévoir également un nappage bleu/blanc/rouge et un aménagement similaire à 2009.

DUCASSE DE JUILLET du 23 au 27 juillet 2010.

Samedi 24 juillet, Marché aux puces par l'USN (rues Gambetta, Clin, République, Duclermortier, Rostand, Masclef et de l'Égalité).

Dimanche 25 juillet, à partir de 12h00 :

* Repas de ducasse Moules/Frites ou Frites /Jambon avec tarte : 5€50 RDR.

* Les boissons sont comprises, à la charge de la mairie.

* Inscription 10 €par personne.

* Cours de l'école Jean Rostand ou salle des fêtes.

* Animation musicale Les Arios.

Participation de la Country Club et du Mariach à chabots pour défilé, réunion de préparation à prévoir.

Lundi 26 juillet,

* Enterrement de la ducasse avec les centres de loisirs.

* Itinéraire : Rues de la République, Jaurés, Fosse 23, Courtaigne, Douvrin, Hugo, République

Participation de la Country Club et du Mariach a chabot pour défilé, réunion de préparation à prévoir.

Les membres de la commission ont adopté le programme des festivités de la ducasse.

Concernant le repas de ducasse, il se déroulera au foyer municipal en adaptant l'organisation avec les centres de loisirs qui occuperont la salle durant les vacances d'été. Il n'y aura pas de plan de table, mais des tickets pour la distribution du repas.

Le repas sera à 10 €pour les adultes et 8 €pour les enfants.

La cours de l'école Jean Rostand sera utilisée comme parking.

Pour la buvette, le service fête se rapprochera des associations ayant attrait aux fêtes ou à la culture, pour voir si l'une d'entre elles peut gérer la buvette.

Fredini, magicien sera présent sur la ducasse, le dimanche 25 juillet à partir de 15h30. Le service des fêtes se chargera de prendre contact avec lui directement.

FÊTE DE LA LIBÉRATION + FEU D'ARTIFICE

Vendredi 3 septembre 2010 : Concours de pétanque.

Samedi 4 septembre 2010, place de la Libération en extérieur

Prestataire : Nath'événement pour 14 900 €

Programme :

- Défilé de voitures militaires.
- Animation sportive.
- Plateau d'artistes en soirée:
- Artistes régionaux
- Les dinosaures (groupe pop rock)
- Jean Pierre Mader
- Eric Morena
- Feu d'artifice.

Friterie, Pizza, Barbe à papa, Vendeur de bonbons.

Attente réunion avec l'association de voitures militaires.

Proposition : Organiser un village d'enfant en après-midi (jeux traditionnels, maquillage ...), voir un concours de vélos fleuris ou autre.

Les membres de la commission ont adopté le programme, ainsi que l'organisation d'un village d'enfants qui viendra après l'animation sportive.

Le prestataire retenu pour le feu d'artifice est Vano Thievet à 3500 €

- Madame Maryvonne POULAIN : *c'est peut-être pour cela que nous ne l'avons pas eu, comme c'était le 1^{er} avril. C'était une farce.*

- Madame Sabine BANACH : *mais non. En fait, elle a été corrigée le 09 avril, à peu près dans la foulée, mais Carole étant souffrante depuis un petit moment, je pense qu'il y a du y avoir un quiproquo.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *mais enfin bon. Comme Monsieur CAPILLON nous avait fait un compte-rendu.*

- Monsieur Le Maire : *si vous avez des questions à poser, Sabine se tient à votre disposition.*

Quels sont ceux qui sont pour ?

- Monsieur Michel GUILBERT : *va-t-il y avoir une réunion pour la ducasse ?*

- Madame Sabine BANACH : *oui, oui, nous allons la programmer, mais il faut que l'on se coordonne avec le service jeunesse. C'est important, nous allons la faire courant juin, il n'y a pas de soucis. Nous l'avions prévue.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *juste une question. Sur quels critères, ils ont descendu leur budget artiste en fête, car c'était 1 500 € il me semble ?*

- Madame Sabine BANACH : *en fait, ils se sont alignés sur la prestation de l'année dernière. Comme c'est exactement le même orchestre, et que deux associations Noyelloises étant un petit peu dissoutes. L'association qui s'est créée par rapport à Samantha Show, l'année dernière le prix était celui que l'on avait cette année.*

Il y avait 70 € d'écart en fait entre les deux associations. Je leur ai demandé de s'aligner, ce qu'ils ont fait et c'est donc eux qui ont eu la prestation.

Les deux associations ont faite exactement la même proposition.

- Monsieur Le Maire : *quels sont ceux qui sont pour ?*

Adopté à l'unanimité.

➤ **Logement – Urbanisme du 29 avril 2010 :**

Le 29 Avril 2010, à 09h00, les membres de la Commission de l'Urbanisme se sont réunis pour évoquer les points suivants:

- Projets AKERYS:

La société AKERYS, promoteur immobilier privé, souhaite construire sur la commune, Rue du Dr Schaffner, à l'emplacement des serres SION-FASSIAUX. Monsieur le Maire a rencontré les dirigeants de cette société afin de se renseigner sur les projets que celle-ci envisage de créer. Bien que la Mairie n'ait pas la possibilité d'intervenir sur un projet privé, il n'en demeure pas moins que la ville doit y être associée.

A l'heure actuelle, cela ne reste que des projets, rien n'est défini, le terrain n'étant pas encore vendu.

Le 1er projet comporte 72 logements, tous collectifs, dont 33 Type 2. Monsieur le Maire a fait connaître son désaccord quant à celui-ci, la commune étant déjà dotée de nombreux logements collectifs et la demande portant plus sur de l'individuel.

Le second projet comprend 58 logements répartis en 20 individuels (16 Type 3 et 4 Type 4) et 38 collectifs (25 Type 2 et 13 Type 3). Ce projet semble plus adapté.

- Projets FINAXIOM:

La société FINAXIOM, promoteur immobilier privé, souhaite, elle aussi, construire sur la commune, Rue Sadi Carnot, à l'emplacement des anciens bâtiments ARVATO (du côté Château BULTEZ).

Leur projet comprendrait 82 logements en collectif uniquement, répartis en logements locatifs sociaux et logements pour investissement.

La société FINAXIOM se porterait acquéreur du terrain pour la somme de 750 000€ hors démolition du bâtiment existant.

Monsieur le Maire ne souhaite pas ce genre de réalisation et a demandé de revoir le projet avec Monsieur Philippe DRUON, Directeur du CAUE qui participe par ailleurs aux travaux du schéma directeur.

Au vu du projet, les conseillers municipaux présents suggèrent la possibilité d'y installer les services techniques municipaux.

Une prochaine réunion aura lieu avec FINAXIOM, fin Mai.

- Visite du patrimoine ICF Nord Est:

Après l'exposé des différents projets, les membres de la commission ont été rejoints par Madame ROGER et Monsieur CAPAR de la société immobilière ICF Nord Est, ainsi que par Monsieur le Maire.

La commission s'est donc rendue sur les sites de la Société ICF Nord Est et a pu constater les faits suivants:

- Résidence Schaffner, Rues Courteline et Pagnol : Environnement très agréable. Bon entretien des espaces verts autour des collectifs et des parties communes. Il a été demandé à la société d'envisager un traitement des façades par une isolation extérieure. Le bailleur a accepté le principe et nous soumettra le projet ultérieurement.
- Rue du 10 Mars et Avenue de la Fosse 23 : Nous avons demandé au bailleur d'envisager un aménagement de l'espace vert inexploité entre les deux rues afin de résidentialiser les logements. Il a été constaté que l'environnement et les espaces verts sont entretenus correctement. Monsieur le Maire a souhaité que les armoires GAZ et ELECTRICITE soient changées pour les logements de la Rue du 10 Mars et éventuellement de les protéger dans un coffret technique en y intégrant les poubelles du tri sélectif.

- ***Monsieur Le Maire** : là également, si vous avez des questions à poser, monsieur SKOTARCZAK se tient à votre disposition.
Oui Daniel.*

- Monsieur Daniel CAPILLON : moi je vais faire la même réflexion que j'ai déjà faite lors de la commission.

Je connais des gens qui sont logés actuellement par la société AKERYYS à Lens. Ils habitaient Noyelles, sont là bas depuis le mois de novembre mais commence à le regretter. Il y a pas mal de problème avec cette société.

C'est une résidence qui est sécurisée. Il y a parfois des jours où ils n'arrivent plus à rentrer chez eux.

Il y a un digicode et celui-ci ne fonctionne plus.

Il y a aussi des gens qui ont des volets roulants bloqués depuis novembre, ils n'arrêtent pas d'appeler mais il n'y a personne derrière. Là je voudrais quand même vous dire de vous méfier de cette société.

Monsieur Le Maire : alors, moi je vais vous donner un scoop. J'y habite et je n'ai aucun problème. D'une personne à une autre. Je sais qu'ils font régulièrement des réunions, jeudi matin, réunions avec tous les habitants pour qu'ils fassent remonter tous les problèmes qu'ils peuvent rencontrer à l'intérieur de leur logement et ensuite, ils viennent dans la foulée constater et ensuite réparer.

C'est sur qu'il peut y avoir certains dysfonctionnements, certains problèmes.

- Monsieur Daniel CAPILLON : vous pouvez aller voir rue des jardins à Lens, et vous verrez. D'ailleurs je pense qu'il y a quelqu'un qui pourrait vous en parler, il est concerné comme moi.

- Monsieur Laurent DOLINSKI : oui.

- Monsieur Le Maire : mais là, pour le moment, nous n'avons rien signé avec AKERYYS. De toute façon, le terrain ne nous appartient pas.

Le terrain appartient à FASSIAUX. Donc lui est libre, à moins que nous mettions notre droit de préemption, mais de toute façon, il est libre de prendre qui il le souhaite comme promoteur immobilier.

- Monsieur Daniel CAPILLON : non, mais le problème est qu'avant il n'y avait pas de problèmes. Tant que les gens n'étaient pas dans les appartements, il n'y avait pas de problèmes, maintenant qu'ils y sont, il n'y a plus d'interlocuteurs. Donc là, cela pose des problèmes.

- Monsieur Le Maire : nous, ce que l'on essaye simplement de faire, c'est d'essayer d'être en cohérence avec eux sur notre volonté municipale autour des logements, pour ne pas qu'ils fassent n'importe quoi. AKERYYS, FINAXIOM, c'est pareil. La dernière fois qu'ils sont venus nous présenter leur projet, c'était un projet de 88 logements sur 5 000 m². Il n'est pas question que l'on accepte ce genre de logement sur la commune.

Là pareil, nous avons rendez-vous jeudi matin avec FINAXIOM, donc demain, et le CAUE. Normalement, ils devraient nous faire une vraie proposition.

De toute façon, il n'est pas question que nous ayons encore du collectif sur la commune. Moi j'avais dit dès le départ, je veux bien qu'il y en est un qui se fasse un peu par ci, par là, mais il n'est pas question d'avoir une, deux ou trois barres sur 5 000 ou 3 000 m². Ca c'est exclu.

Pour FINAXIOM et AKERYYS, dès que je serais en possession d'éléments complémentaires, je vous les transmettrai.

Concernant ce compte-rendu, quels sont ceux qui sont pour ?

- *Madame Maryvonne POULAIN : donc vous dites que la réunion c'est pour demain.*
- *Monsieur Le Maire : pour demain matin.*

Adopté à l'unanimité.

- *Madame Maryvonne POULAIN : Monsieur Le Maire, est-ce que vous me permettez, si c'était possible de mettre moins de papier pour des choses comme ça. Parce que franchement, quand on nous dit à nous de ne pas incriminer tous les documents. Je veux dire : juste « annexe », on pouvait le mettre en haut de la page c'était suffisant et ça faisait que l'on pouvait regrouper deux pages sur une seule. Surtout qu'en plus, tout est à revoir lors de la prochaine commission, ça ferait plus court.*

Là, au moins logement, c'est juste une feuille, c'est bien.

- *Monsieur Le Maire : dorénavant, nous essayerons de faire du recto-verso.*
- *Madame Maryvonne POULAIN : il faudrait quand même. Quand j'ai vu cela. Compter le nombre de page. Ensuite ils nous mettent toutes les associations en plus, vous pouviez faire trois pages avec cela.*

4) – Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2010-33 : signature d'une convention avec LA MAISON DE LA POLONIA et relative au prêt de costumes, dans le cadre de Mémoires de Mine qui se déroulera du 28 février 2010 au 10 mars 2010.

- un costume de mineur Polonais d'apparat (exposé),
- 4 costumes Polonais folkloriques (porté durant la soirée).

Le montant de la prestation s'élève à 50 €T.T.C.

2010-34 : nomination de Maître DELAHAY, Bâtonnier, 55 rue du Clocher Saint Pierre à DOUAI afin qu'il engage une action en référé expulsion à l'encontre des praticiens de la santé, locataires de l'espace santé situé rue de courtaigne à Noyelles-sous-Lens.

2010-35 : signature d'une convention avec Monsieur LATOSI, maquettiste, et relative à la réalisation d'une maquette de la fosse 23 de Noyelles-sous-Lens.

La prestation est fixée à 240 €T.T.C. pour l'achat de matériel nécessaire à la maquette.

2010-36 : institution d'une régie auprès de la commune de Noyelles-sous-Lens.

Cette régie est installée à l'école de musique à Noyelles-sous-Lens.

La régie est instaurée à compter du 1^{er} avril 2010.

La régie encaisse les recettes relatives au stage de piano de l'école de musique qui se déroulera du 06 au 10 avril 2010. La participation par enfant s'élève à 40 €

2010-37 : fixation de la participation familiale du stage de piano qui se déroulera à l'école de musique du 06 au 10 avril 2010 à 40 €par enfants.

2010-38 : signature d'une convention avec LA COMPAGNIE GILLES AMIOT, représentée par Madame Michaëlla CAMARROQUE, Présidente, et relative à un spectacle intitulé «Le Bal des Poussières » qui se déroulera le vendredi 16 avril 2010 à 20h30 au centre culturel évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 2 113 €T.T.C.

2010-39 : signature d'une convention avec STARS PRODUCTIONS représenté par Monsieur Laurent THORE, Gérant, et relative à un spectacle qui se déroulera le 20 juin 2010, de 14h00 à 19h30.

Le montant de la prestation s'élève à 3 000 €T.T.C.

2010-40 : signature d'un contrat avec le Cabinet PLASSON, représenté par Monsieur Alain CHOQUET, et relatif à « Mission S.P.S. - Déconstruction de bâtiments »,

Le montant de la prestation s'élève à : 1 272,54 €T.T.C.

2010-41 : signature d'un contrat avec le Cabinet PLASSON, représenté par Monsieur Alain CHOQUET, et relatif à « Mission S.P.S. - Travaux de menuiseries dans divers bâtiments »,

Le montant de la prestation s'élève à : 1 794,00 €T.T.C.

2010-42 : signature d'une convention avec LA COMPAGNIE DES BALADINS, représentée par Monsieur Lionci DUMONT, Président, et relative à un spectacle intitulé « Acteur To be or not to be », qui se déroulera le 09 avril 2010 au Centre Culturel Evasion à 20h30.

Le montant de la prestation s'élève à 1 500 €(non assujettie à la TVA).

2010-43 : signature d'une convention avec LA SARL DL DIFFUSION (Bateau SWANNY) relative à la réservation de la croisière à bord du SWANNY le 21 avril 2010.

Trajet : Douai – circuit des écluses – Douai, de 11h30 à 17h30.

Le montant de la croisière incluant le repas et la boisson pour 53 passagers s'élève à 1 889,70 €

2010-44 : signature d'une convention avec l'association MÉTRONOME représentée par Monsieur TACQUET Christian, Président, et relative à sa représentation au public du spectacle intitulé « FRENESIE » qui se déroulera le 17 octobre 2010 au Centre Culturel Évasion de 16h00 à 19h00.

Le montant de la représentation s'élève à 2 110,00 €T.T.C.

2010-45 : signature d'une convention avec Autrement Loisirs et Voyages, représentée par son cogérant, Monsieur Philippe ROUSSEL, et relative à l'accueil des centres de loisirs « Les petits aventuriers août session 2010 » qui se déroulera du 13 août 2010 au 24 août 2010.

Le montant total de la prestation s'élève à 4 865,00 €

2010-46 : signature d'une convention avec Monsieur AUCLAIR Jean-François, artiste, et relative à un thé dansant le 27 mai 2010 au foyer municipal de 14h00 à 18h00.

Le montant de la prestation s'élève à 350 €net.

2010-47 : signature d'une convention avec VERACX FREDERIC « FREDINI » relative à une représentation le dimanche 25 juillet 2010.

Le montant de la prestation s'élève à 1 500,00 €T.T.C.

2010-48 : signature d'un contrat avec BET SYNERGIE INGENIERIE, représenté par Monsieur Philippe DELY, Gérant, et relatif à la « maîtrise d'œuvre pour les travaux sur réseaux sanitaires et de chauffage ».

Le montant des honoraires s'élève à : 11 481,60 €T.T.C.

2010-49 : signature d'une convention avec SNT HIRSON représentée par Monsieur Sébastien LEGRAND, Directeur Général, et relative à la réalisation de collecte sélective des consommables bureautiques usagés, pour garantir le respect de la protection de l'environnement.

La société SNT HIRSON assure la collecte :

*gratuitement :

- tous type de cartouches laser originales à la marque ou recyclées,
- tous type de cartouches jet d'encre originales à la marque ou recyclées,
- toutes cartouches laser et jet encre cassées.

* facturée :

- tous types de bidons, bouteilles, ruban au tarif de 0,50 €H.T. l'unité.
(facturation à partir de 30 € ou en fin d'année si le montant est inférieur).

2010-50 : signature d'une convention avec ANNGUELEIA SPECTACLES représenté par Angélique GOSSE, et relative à une représentation du spectacle intitulé « La fée des doudous » qui se déroulera le mercredi 16 juin 2010 au multi accueil de Noyelles-sous-Lens.

Le montant de la prestation s'élève à 574 €H.T.

2010-51 : signature d'un contrat avec la SAS ARTEGY, représentée par Monsieur Patrick VERSTRAETEN, Directeur Général, et relatif à : « Location longue durée et maintenance d'une nacelle élévatrice sur porteur véhicule utilitaire »,

Le coût du loyer global mensuel est de 1 489,02 €T.T.C. Pour 5000 km annuel

2010-52 : nomination de Maître François HERMARY, avocat, 96 place Lamartine BP 575 62400 BETHUNE afin qu'il engage une action en référé expulsion à l'encontre des gens du voyage installés illégalement au parc des Boclets, sur le domaine communal.

2010-53 : signature d'une convention avec l'Association LA DEULE représentée par Monsieur DEFFONTAINE, Directeur, et relative à l'accueil et à la réalisation des activités pour l'accueil du Centre Animation Jeunesse du 20 au 22 juillet 2010.

Le montant de la prestation s'élève à 377,00 €T.T.C.

2010-54 : signature d'une convention avec MUSIC TRANSFERT PROTOCOLE représenté par Monsieur Pierre BOUQUET, Président de l'association et relative à l'organisation des scènes extérieures qui se dérouleront le 08 mai 2010 : Caravan Square – rue de Carvin.

Le montant de la prestation s'élève à 500 €

2010-55 : signature d'une convention avec MUSIC TRANSFERT PROTOCOLE représenté par Monsieur Pierre BOUQUET, Président de l'association et relative à l'organisation au centre culturel évason du 4^{ème} festival musical « LES SONS DU NORD » les 7 et 8 mai 2010.

La commune s'engage à verser à l'association la somme de 6 000 € pour l'organisation du festival du 7 et 8 mai 2010.

2010-56 : signature d'une convention avec le CABINET BRISSET PARTENAIRES représenté par Monsieur FICHEROULLE Didier, Directeur Général, et relative à la mise à jour de l'audit des assurances et organisation du nouveau marché des assurances.

L'ensemble de ces travaux sera réalisé moyennant un coût forfaitaire de 5 400 €H.T.V.A.

2010-57 : procédure adaptée relative à l'achat de mobilier pour la médiathèque pour l'année 2010.

Le marché est attribué à la société brm mobilier.

Ce marché, dont l'installation est programmée entre le 21 juin 2010 et le 10 juillet 2010 dans les conditions énoncées au cahier des clauses particulières est attribuée à la société brm mobilier.

Le candidat s'engage sur un délai de livraison de 6 à 8 semaines à compter de la réception du bon de commande. Celui-ci propose un délai de garantie de matériel de 60 mois.

Les commandes faisant l'objet du marché seront réglées par règlement des prix unitaires mentionnés au Détail Quantitatif Estimatif appliqués aux quantités réellement fournies.

Le montant indiqué ci-dessous est estimatif et correspond au montant du Détail Estimatif.

- Montant Hors T.V.A. : 73 984,38 €
- Taux T.V.A. : 19,6 %,
- Montant de la T.V.A. : 14 500,94 €
- Montant T.V.A. comprise : 88 485,32 €

2010-58 : signature d'un contrat avec La SARL MODULA à AUBIGNY EN ARTOIS, représenté par Monsieur Didier DUTOUQUET, Gérant, et relatif aux « TRAVAUX DE MENUISERIES DANS DIVERS BATIMENTS »

Le montant des prestations s'élève à : 138 329,36 €T.T.C.

- *Monsieur Le Maire : si vous avez des questions à poser.*

Pas de questions ? Nous pouvons passer au point suivant.

5) - Chambres Régionales des Comptes – rapports d'observations définitives concernant l'association CULTURE COMMUNE et la société ADEVIA :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de présenter le rapport d'observations définitives arrêtées par la Chambre Régionale des comptes sur la gestion de :

- L'Association Culture Commune,
- La Société ADEVIA.

En effet, la commune étant adhérente à cette association et à cette société, elle doit donner son avis sur les rapports.

- *Monsieur Le Maire : la chambre régionale des comptes nous demande notre avis sur le rapport d'observations définitives concernant l'association Culture Commune et la société ADEVIA.*

Je pense que toutes et tous vous l'avez reçu.

- *Madame Maryvonne POULAIN : nous n'aurions pas pu l'avoir sur CD ?*
- *Monsieur Le Maire : non. Il y a également du gâchis de papier.*
- *Monsieur Bernard FINEZ : deux heures pour le lire, revenir en arrière.*

- *Monsieur Le Maire : concernant la société ADEVIA et Culture Commune, nous sommes obligés de passer le rapport parce que concernant ADEVIA, nous faisons partie du capital à hauteur de 0,14%. Nous détenons 413 actions pour un montant de 8 260 €, sur un capital de 5 700 000 €.*

Nous sommes vraiment petit petit. Nous ne sommes pas cités à l'intérieur donc nous n'avons pas d'observations à formuler comme la ville de Liévin en autre. Néanmoins, nous sommes obligés de passer le rapport.

Là également, comme au niveau de Culture Commune, nous sommes adhérents de cette association.

Ce qui est important concernant Culture Commune c'est qu'ils disent que la situation financière est en train de se rétablir.

- *Madame Maryvonne POULAIN : il y a un choix à faire.*
- *Monsieur Le Maire : le problème, il est là. Apparemment ils parlent également de gestion de fait. Je ne sais pas si tu as remarqué.*
- *Madame Maryvonne POULAIN : oui mais enfin.*
- *Monsieur Le Maire : comme les subventions principales émanent des collectivités.*
- *Madame Maryvonne POULAIN : je me souviens quand même qu'il n'y a pas eu d'enrichissement personnel et que ...*
- *Monsieur Le Maire : mais ils tendent quand même à réviser leur statut.*
- *Madame Maryvonne POULAIN : oui. C'est-à-dire qu'à un moment donné, ils doivent faire un choix.*

C'est-à-dire qu'ils disent à la fin : « soit Culture Commune demeure une association, comme la plupart des scènes nationales, mais réforme ses statuts afin d'être plus autonome » ou alors elle devient un établissement public de coopération culturelle.

Mais bon, il n'y a pas eu d'enrichissement personnel.

- *Monsieur Le Maire : quels sont ceux qui sont « pour » adopter les deux rapports, ceux d'ADEVIA et CULTURE COMMUNE ?*

Adopté à l'unanimité.

6) – Bail à construction – 8 logements rue Rostand :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 12 décembre 2007 l'autorisant à :

- signer le bail à construction des 14 logements rue Jean Rostand : la commune reste propriétaire du foncier et Pas-de-Calais Habitat construit les logements. Ils sont propriétaires de ces logements pour une durée qui est généralement égale à la durée des emprunts qu'ils ont contractés.

Au terme de ce délai, la commune devient propriétaire des logements.

Il s'agit de la régulariser en fonction du nombre de logements construits. Le bail à construction préalablement établi pour 14 logements est rectifié sur la base de 8 logements.

L'assiette foncière est constituée des parcelles suivantes : section AB 752, 754.

- Monsieur Le Maire : le 12 décembre 2007, une délibération avait été prise concernant le bail à construction pour les 14 logements rue Jean-Rostand.

Mais bon, ce n'est plus 14 logements que l'on fait, c'est 8.

Il faut reprendre une nouvelle délibération concernant ce bail à construction.

- Madame Sabine BANACH : nous n'aurions pas passé le point 4, Monsieur Le Maire ?

- Monsieur Le Maire : j'ai passé un point ?

- Madame Sabine BANACH : les décisions ?

- Monsieur Le Maire : non.

- Madame Maryvonne POULAIN : non, il l'a fait.

- Monsieur Le Maire : donc pour ce bail à construction, quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

7) – Signature de conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer deux conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales.

➤ Une convention de renouvellement des objectifs et de financement pour un établissement d'accueil du jeune 0/4 ans, la dernière prenant fin au 31 décembre 2009.

La nouvelle convention de financement est conclue du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, elle a pour objet de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service pour le Multi-Accueil Françoise Dolto.

➤ Une convention de renouvellement des objectifs et de financement « prestation de service », la dernière prenant fin au 31 décembre 2009.

La nouvelle convention de financement est conclue du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010. Elle a pour objet de définir et d'encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service pour l'ensemble d'accueils de loisirs.

- Monsieur Le Maire : il y a une convention pour l'accueil des 0 à 4 ans. Il y a prestation de service en fonction du nombre d'enfants au multi-accueil Françoise Dolto.

La deuxième convention est le renouvellement des objectifs pour les 0-4 à 17 ans. Cela c'est pour toutes les activités de loisirs. C'est une convention qui est conclue du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

C'est ce que l'on renouvelle chaque année avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

8) – Demande de subvention auprès du Conseil Général pour la restructuration de la bibliothèque :

Dans le cadre du marché relatif à l'achat de mobilier pour la médiathèque pour l'année 2010, Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 30% auprès du Conseil Général.

Les dépenses estimées s'élèvent à 100 000 €

*- **Monsieur Le Maire** : ça nous en avons parlé tout à l'heure. C'est la demande de subvention auprès du Conseil Général pour la restructuration de la bibliothèque. Cette subvention se monte à hauteur de 30%. Le montant des dépenses estimées s'élève à 100 000 €.*

Là également, pas de problème ?

Adopté à l'unanimité.

9) – Sinistres – incendie centre culturel Evasion :

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'encaisser le sinistre incendie survenu au centre culturel évasion le 12 septembre 2009.

L'indemnité immédiate s'élève à 3 739,00 €

*- **Monsieur Le Maire** : c'est l'autorisation d'encaisser le sinistre intervenu au Centre Culturel le 12 septembre 2009. C'était un incendie de poubelle qui a endommagé un des murs du Centre Culturel. L'indemnité s'élève à 3 739,00 €.*

Pas d'objections pour percevoir ce sinistre ?

Adopté à l'unanimité.

10) – Subventions exceptionnelles :

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'accorder des subventions exceptionnelles pour les associations suivantes :

- Association des Mineurs Marocains du Nord-Pas-de-Calais : 77 €
- Association des familles : 206 €
- Association Cyclo Club Noyellois : 287 €
- Association Archange Moto Club : 78 €
- Association Volley Ball : 770 € Dans le cadre de l'organisation du championnat de France benjamin de Volley, l'association Volley Passion a sollicité une subvention au titre des manifestations des prestiges auprès de la CommunAupole de Lens-Liévin.

Afin que l'association puisse bénéficier d'une subvention de la CommunAupole de Lens- Liévin, il faut que la commune accorde également une participation financière.

*- **Monsieur Le Maire** : subventions exceptionnelles à :
* l'Association des Mineurs Marocains du Nord-Pas-de-Calais, 77 €,*

- * l'Association des Familles, 206 €,*
- * l'Association Cyclo Club Noyellois, 287 €,*
- * l'Association Archange Moto Club, 78 €.*

Ca c'est sur les subventions annuelles, mais comme les dossiers n'avaient pas été déposés en temps et en heure, on passe cela sous forme de subventions exceptionnelles.

- Madame Maryvonne POULAIN : donc ce ne sont pas des subventions en supplément.*
- Monsieur Le Maire : non, non. Ce sont leur subvention habituelle et annuelle.*

Et le volley-ball, par contre, c'est une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation de la coupe de France. Le montant de la subvention s'élève à 770 €.

Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion d'y aller mais c'était vraiment une superbe manifestation, avec une organisation vraiment parfaite de la part du Volley Club. Franchement c'était très bien.

Par contre pour faire cette manifestation, le volley-club nous demande si on peut leur avancer une somme de 2 600 € concernant le paiement des frais d'hôtel, car eux, doivent se faire rembourser par la Fédération de Volley.

Mais bien évidemment, comme toute fédération cela va mettre un certain temps avant de se faire rembourser.

Logiquement, ils ne devraient pas se faire rembourser avant septembre ou octobre.

Donc, si nous pouvons les aider et avancer cette somme de 2 600 €.

Pas d'objection concernant ces subventions ?

Adopté à l'unanimité.

11) – Rectificatif subvention :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le vote de subventions communales du budget primitif 2010 comme suit :

- coopérative du Collège Pierre Brossolette pour un montant de 1 590,00 €*
- Foyer Socio-éducatif pour un montant de 500 €*

Suite à un amalgame dans la désignation de ces deux associations, il y a lieu de les remplacer par les associations suivantes :

- Foyer Socio-éducatif pour un montant de 1 590,00 €*
- UNSS pour un montant de 500 €*

- Monsieur Le Maire : lors du budget primitif, nous avons voté une subvention pour le collège Pierre Brossolette détaillée en 1 590,00 € pour la coopérative et 500 € pour le foyer socio-éducatif.

Or ce n'est pas 1590,00 € pour la coopérative mais 1 590,00 € pour le foyer socio-éducatif et les 500 € ne sont donc pas pour le foyer socio-éducatif mais pour l'UNSS.

Je vous demande votre accord pour faire la rectification.

Pas d'objections, Adopté à l'unanimité.

12) – Redevances scolaires 2010/2011 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la commune d'Avion le compte-rendu de la réunion du 28 avril 2010 relatif aux redevances scolaires pour l'année 2010/2011.

Il rappelle ensuite les taux qui étaient appliqués pour l'année scolaire 2009/2010 :

- 102 € pour les maternelles et élémentaires,
- 18,50 € pour les collèges,
- 51 € pour le lycée,
- 35,50 € pour le lycée professionnel.

Il rappelle également la position prise l'an dernier, qui était de réduire l'écart entre les taux fixés par la CAHC et ceux de la CALL.

Il informe le Conseil Municipal que le taux sera augmenté de 2,5% pour l'année scolaire 2010/2011.

Le montant des redevances scolaires pour l'année scolaire 2010/2011 est donc fixé comme suit :

- 105 € pour les maternelles et élémentaires,
- 19 € pour les collèges,
- 52,50 € pour le lycée,
- 36,50 € pour le lycée professionnel.

- *Monsieur Le Maire : cette année les redevances scolaires vont augmenter de 2,5% pour l'année scolaire 2010/2011.*

Concernant les maternelles-élémentaires elles passeront à 105 € au lieu de 102 €.

Pour les collèges 19 € au lieu de 18,50 €.

Pour le lycée 52,50 € au lieu de 51 €.

Pour le lycée professionnel 36,50 € au lieu 35,50 €.

Pas d'objections.

Adopté à l'unanimité.

13) – Aménagement du parc des Boclets – avenant n°1 avec l'entreprise SAGETRA :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre un avenant avec l'entreprise SAGETRA ayant pour objet :

- la modification des bordures défensives,
- le remplacement de la borne rétractable par un système équipé de poutres. Cette adaptation est consécutive à la présence d'eau à très haut niveau (nappe phréatique) découvert lors des travaux de sondage.

Montant de l'avenant : 9 877,83 €T.T.C., soit une augmentation de 9,027 %.

Le montant initial du marché est porté de 109 421,20 €T.T.C. à 119 299,03 €T.T.C.

- *Monsieur Le Maire : nous en avons parlé tout à l'heure, l'avenant avec la société SAGETRA concernant la borne défensive s'élève à 9 877,83 € T.T.C.*

Ce qui porte le marché à 119 299,03 € T.T.C. au lieu de 109 421,20 € T.T.C.

L'intrusion des gens du voyage, c'est quand même quelque chose qui nous coûte cher. Après la place de la Libération, ça a été le parc des Boclets. En espérant que cela va s'arrêter.

- *Monsieur Laurent DOLINSKI : place Gallet.*

- *Monsieur Le Maire : pardon ?*

- *Monsieur Laurent DOLINSKI : place Gallet.*

- *Monsieur Le Maire : non, pas la place Gallet.*

Pas d'objection ?

- *Monsieur Maurice BERNARD : il y a aussi la sécurisation. A partir du fond de la rue du 11 novembre, sur le piétonnier. On a également un merlon avec du béton, pour protéger l'arrivée sur le parc.*

- *Monsieur Michel GUILBERT : concernant les plaques ?*

- *Monsieur Le Maire : cinq de cassées encore.*

- *Monsieur Michel GUILBERT : a-t-on trouvé un coupable ?*

- *Monsieur Le Maire : nous allons en attraper un, un jour, ça c'est clair.*

Comme nous avons chopé une personne qui déchargeait dans la montée de l'autoroute à côté de RECYTECH.

- *Madame Sabine BANACH : pas de bol.*

- *Monsieur Le Maire : non, lui n'a pas de bol.*

- *Madame Annie DELANNOY : et c'était ?*

- *Monsieur Le Maire : je ne sais pas. On a le numéro d'immatriculation.*

- *Madame Annie DELANNOY : oui, mais un particulier ?*

- *Monsieur Le Maire : non, apparemment ça devait être une entreprise car c'était un camion avec une remorque derrière. Nous allons déposer plainte. Là, ça va lui coûter cher.*

14) Dérogation au repos dominical : SETRALOG :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de dérogation au repos dominical pour la société SARL SETRALOG.

Celle-ci sollicite l'autorisation d'occuper du personnel salarié le dimanche 06 juin 2010 au lieu du 09 mai 2010 initialement prévu.

- Monsieur Le Maire : vous vous souvenez que lors d'un précédent conseil municipal, nous avons donné un avis défavorable quant à la demande de dérogation pour un travail le 09 mai 2010.

Cette journée qui était initialement prévue à été reportée le 06 juin 2010. Je vous demande votre avis et vous demande de prononcer le même avis que précédemment, c'est-à-dire le refus.

Adopté à l'unanimité.